



DOCUMENT DE PROJET

À la demande du Gouvernement de Burkina Faso, représenté par le Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournira une assistance technique pour le projet suivant:

Titre de Projet:	<i>Renforcement de la résilience des ménages vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique par les bœufs multi usages, dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.</i>
Code de Projet:	GCP /BKF/068/BEL

Lors de la signature de ce document de projet par des représentants dûment autorisés des deux parties, le projet sera mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Accord de siège, signé entre le Gouvernement du Gouvernement du Burkina Faso et la FAO pour la création d'une Représentation au Burkina Faso, signé entre le Gouvernement du Burkina Faso et la FAO le 19 février 2018, et conforme à la description du projet et les modalités de gestion décrites dans le présent document.

Pour le Gouvernement du <u>Burkina Faso</u>	Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Nom:	Nom: Dauda SAU
Titre : Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques	Titre : Représentant de la FAO au Burkina Faso
Date:	Date:

MODELE STANDARD DE PROJET DE LA FAO

Titre de Projet :	<i>Renforcement de la résilience des ménages vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique par les boullis multi usages, dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.</i>
Code du Projet :	
Pays bénéficiaire(s) :	Burkina Faso
Gouvernement / autre(s) contrepartie(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) : Ministère Lead ; - Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) ;
EOD prévue (Date de démarrage):	1 ^{er} décembre 2022
NTE prévue (Date d'achèvement):	30 novembre 2026
Contribution aux Cadres Programmatiques du Pays	<p>Priorité 1 du Gouvernement (Axe 1 du PNSR II) : sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience des populations vulnérables.</p> <p>Alignement niveau national : Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)</p> <p>Objectif Stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes</p> <p>Objectif Stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité</p> <p>Objectif Stratégique 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.</p> <p>Cadre de programmation par pays (CPP) : 2017-2020 Burkina Faso.</p> <p>Produit 1.4. : Des ménages vulnérables et leurs communautés disposent de kits résilients aux aléas climatiques et autres chocs.</p> <p>Produit 2.1. : Des pratiques améliorées résilientes au changement climatique et innovantes dans les filières agro sylvo pastorales, halieutiques et fauniques sont développées et promues au profit des petits producteurs, transformateurs et autres acteurs.</p> <p>Initiatives régionales (RI)</p> <p>RI1 : Défi « faim zéro » en Afrique</p> <p>RI2 : Intensification durable de la production et le développement de chaîne de valeur en Afrique.</p>

	RI3 : Construire la résilience dans les zones arides d’Afrique.
Contribution au Cadre stratégique de la FAO :	<p>Cadre stratégique de la FAO : Contribution à plusieurs domaines prioritaires dans le cadre des Améliorations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la production (AP) : <i>Établir des modes de consommation et de production durables</i> • Amélioration en matière de nutrition (AN) : <i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes</i> • Amélioration en matière d’environnement (AE) : <i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique</i>
Cibles ODD	<ul style="list-style-type: none"> • ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable • ODD 6 : garantir l’accès de tous à des services d’alimentation en eau et d’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau • ODD 13 : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions • ODD5 : Autonomiser les femmes et les filles et défendre l’égalité de leurs droits
Classification des risques environnementaux et sociaux	Faible risque <input checked="" type="checkbox"/> Risque modéré <input type="checkbox"/> Risque élevé <input type="checkbox"/>
Egalité Homme-Femme	GM0 <input type="checkbox"/> GM1 <input checked="" type="checkbox"/> GM2
Budget Total :	5 134 653 Euros (5 150 104 USD)
Résumé	
<p>Les régions du Centre Nord, du Nord et du Sahel du Burkina Faso subissent chaque année des chocs récurrents (sous l’effet du changement climatique), qui affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle de millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans ces régions chroniquement déficitaires, où le contexte sécuritaire est difficile, l’accès à l’alimentation constitue un défi permanent, les populations vulnérables étant chaque année, dépendantes d’une pluviométrie capricieuse, pour assurer leurs productions agrosylvopastorales. Celles-ci sont essentiellement pluviales et subissent les contraintes de la variabilité de la pluviométrie. En raison de ces chocs climatiques (sècheresse, inondation, etc.), les maigres ressources des ménages s’épuisent rapidement et ceux-ci sont dans l’incapacité de reconstituer leurs moyens d’existence.</p> <p>L’agriculture et l’élevage demeurent les deux principaux moyens de subsistance des populations de cette zone. Cependant ces deux activités sont fortement tributaires des aléas climatiques, donc vulnérables au changement climatique, aux catastrophes récurrentes et à la dégradation des ressources naturelles dont notamment les sols. Les rivalités entre agriculteurs et éleveurs en matière d’accès aux terres, à l’eau et aux pâturages sont bien souvent sources de conflits intercommunautaires.</p>	

La vulnérabilité croissante du secteur rural face au changement climatique au Burkina Faso s'explique par: (i) la forte dépendance des populations rurales à l'agriculture pluviale ; (ii) l'élevage extensif ; (iii) la prévalence élevée de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire; et (iv) le faible développement institutionnel et des infrastructures. En plus, la survenue de la pandémie de la COVID 19, confirmée au Burkina Faso le 9 mars 2020, a négativement impacté davantage les systèmes de production agrosylvopastoraux (ASP) et la vie des ménages, surtout les plus vulnérables, parmi lesquels plus de 3,5 millions de personnes, soit 17% de la population totale, ayant besoin d'une aide d'urgence (+60% par rapport à janvier 2020), dont 1 579 976 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), à la date du 31 Décembre 2021.

Face à cette situation, l'Ambassade du Royaume de Belgique au Burkina Faso a bien voulu apporter son appui financier à travers ce projet afin de contribuer à la résilience des populations affectées dans les trois régions (le Nord, le Centre Nord et le Sahel). Dans les zones qui recevront les différents aménagements, la FAO fera une analyse préliminaire des risques de conflits sur le principe du « **do no harm** ». Il s'agit de d'activer ou de créer des mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits à travers la mise en œuvre de l'approche des Clubs Dimitra de la FAO. Ces derniers constituent le cadre structurel choisi comme porte d'entrée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet par les populations à travers une participation active et durable. La démarche offre l'avantage à tous les membres du club, particulièrement les femmes et les jeunes, de développer des compétences et de constituer un socle pour se mobiliser en tant que citoyens responsables et participer en connaissance de cause à la résolution des problèmes de leur communauté. Les clubs Dimitra seront outillés pour soutenir, dans les villages, la dynamique du processus participatif tel que prôné par le projet et contribueront à l'appropriation et la pérennisation par les populations des bonnes pratiques et acquis du projet.

Ceci permettra également de prendre en compte une autre approche idoine d'apprentissage, de sensibilisation, d'analyse, de discussion et de prise de décisions partagées, comme les Champs écoles agropastoraux (CEAP).

La zone du projet est peu nantie en ouvrages de mobilisation d'eau de surface et les ressources en eau souterraines sont relativement faibles. Comme dans l'ensemble du pays, l'essentiel des ressources en eau dans cette zone, est apporté par les pluies, caractérisées chaque année par de fortes variations dans l'espace et dans le temps, ce qui rend encore plus aléatoire la production agrosylvopastorale.

Pour pallier ces contraintes, le présent projet se propose de :

(i) Mettre en place :

- Des Clubs Dimitra (CD) pour créer un environnement porteur dans chaque village pour (i) favoriser l'engagement effectif et inclusif des communautés dans les activités du projet, garantissant ainsi l'appropriation et la durabilité des acquis du projet ; (ii) pour renforcer la participation des femmes et des jeunes, ainsi que le leadership féminin, et permettre aux communautés de devenir des agents de leur propre changement, y compris en ce qui concerne la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre et agir ensemble ;
- Des Champs Ecoles Agropastoraux (CEAP) pour le renforcement des capacités en matière de systèmes de production agro-alimentaires durables, de techniques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

(ii) Mettre en place des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement et des ressources en eau de surface pour accroître et améliorer la disponibilité en eau pour les principaux besoins que sont :

- Les besoins domestiques : boisson, cuisine, lessive, vaisselle, etc. ;
- Les besoins pastoraux ;
- Les besoins agricoles.

Les ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement et des ressources en eau de surface qui sont ici proposés sont des boulis¹ d'une capacité de stockage de 30.000 m³ chacun, capables de soutenir simultanément :

- L'abreuvement du cheptel pendant toute la saison sèche ;
- Une production maraichère pendant toute l'année sur une superficie de 1 à 1,5 ha ;
- La production de fourrages pour l'alimentation du bétail.
- L'alimentation et le renouvellement de l'eau d'un étang piscicole de 60 m³ ;
- La lutte contre les effets désastreux des poches de sécheresse survenant durant la saison des pluies, grâce à disponibilité d'eau pour l'irrigation de complément ;
- La plantation d'arbres qui apporte de nombreux services : conservation des variétés d'arbres, abris et nidification pour les oiseaux, réduction des îlots de chaleur, purification de l'air.

(iii) Réhabiliter des boulis : A la faveur de projets de développement antérieurs, des boulis ont été réalisés au profit des populations locales. Certains de ces boulis sont dans un état proche du désordre fonctionnel et nécessitent des actions de réhabilitation pour soulager les usagers.

(iv) Aménager et/ou mettre en valeur 30 ha de bas-fonds pour la production vivrière et maraichère pendant la saison hivernale et la saison sèche ainsi que 60 ha aménagés pour la production de fruits (production arboricole à haute valeur nutritive et commerciale), à travers l'introduction de pratiques agroécologiques comme réponses aux différents défis posés par le changement climatique et la dégradation des sols. Il est aussi proposé d'aménager, protéger et conserver des bassins versants autour de ces bas-fonds avec des structures anti érosives et des pratiques d'agroforesterie.

(v) Mettre en place des structures de gestion conservatoire des infrastructures hydrauliques, autogérées par les acteurs concernés, bien outillées des connaissances et compétences requises pour une gestion durable des ressources en eaux et du sol dans un contexte de changement climatique et d'insécurité.

(vi) **Promouvoir des actions de plantation d'arbres et de protection de la biodiversité** : mise en œuvre de mesures de mitigation afin de limiter les impacts négatifs liés au déboisement et aux travaux de réalisation des boulis d'une part et contribuer à la sauvegarde de l'habitat de la faune dont son écosystème est menacé en améliorant la biodiversité et le potentiel hydrique.

¹ Un bouli est une retenue d'eau artificielle, obtenue par surcreusement du terrain naturel et destinée à recueillir les eaux de ruissellement en saison pluvieuse. Il est de formes et de dimensions variables mais il est généralement de forme circulaire et profondeur variant de 4 à 6 m.

Il est bordé par une parcelle de maraîchage, protégée par une digue de même forme, tenant lieu de brise-vent et de collecteur d'eau. Sur le versant extérieur de cette digue, on peut pratiquer un reboisement.

Les principaux éléments constitutifs d'un bouli sont :

- Un chenal d'alimentation ;
- Un bassin de sédimentation ;
- Un seuil ;
- Un réservoir (bassin) destiné à stocker l'eau ;
- Une digue de protection.

SOMMAIRE

SECTION 1 – PERTINENCE	9
1.1 Alignement et ajustement stratégique	9
<i>1.1.1 Alignement au Cadre Stratégique 2022-2031 de la FAO</i>	9
<i>1.1.2 Alignement au Cadre de Programmation Pays (CPP)</i>	9
<i>1.1.2.1 Contribution aux Priorités Nationales</i>	9
<i>1.1.2.2 Contribution aux résultats du CPP</i>	10
<i>1.1.3 Contribution à l'UNDAF 2018-2020</i>	10
<i>1.1.4 Lien avec la Contribution Déterminée Nationale du Burkina Faso et la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris</i>	10
<i>1.1.5 Résultats Attendus</i>	12
<i>1.1.5.1 Impact</i>	12
<i>1.1.5.2 Effets</i>	12
<i>1.1.5.3 Produits</i>	13
<i>1.1.5.4 Activités</i>	14
1.2 Avantages Comparatifs	16
<i>1.2.1 Mandat d'agir</i>	16
<i>1.2.2 Capacité Opérationnelle</i>	16
<i>1.2.3 Position d'agir</i>	16
1.3 Analyse du Contexte	17
<i>1.3.1 Contexte général</i>	17
<i>1.3.2 Contexte spécifique</i>	19
<i>1.3.3 Les atouts</i>	25
<i>1.3.4 Engagement des Parties prenantes et règlement des contentieux</i>	25
<i>1.3.4.1 Engagement des Parties prenantes</i>	25
<i>1.3.4.2 Mécanisme de règlement des contentieux</i>	26
<i>1.3.4.3 Divulgence</i>	27
<i>1.3.5 Problème à résoudre</i>	27
<i>1.3.6 Description du projet</i>	30
<i>1.3.7 Gestion des connaissances et communication</i>	32
<i>1.3.7.1 Partage des connaissances</i>	32
<i>1.3.7.2 Leçons apprises</i>	32
<i>1.3.7.3 Communication</i>	32
SECTION 2 – FAISABILITE	33
2.1 Dispositions de mise en œuvre	33

2.1.1	<i>Cadre Institutionnel et Coordination</i>	33
2.1.2	<i>Apports du Gouvernement</i>	33
2.1.3	<i>Apports des Partenaires</i>	33
2.1.4	<i>Stratégie/Méthodologie de mise en œuvre</i>	34
2.1.5	<i>Supervision Technique et mécanismes de soutien</i>	35
2.1.6	<i>Gestion et dispositions d'appui opérationnel</i>	36
2.2	Modalités Opérationnelles	36
2.3	Statistiques	36
2.4	Technologies de l'information	36
2.5	Gestion des risques	36
2.5.1	<i>Risques pour le projet</i>	36
2.5.2	<i>Risques environnementaux et sociaux du projet</i>	37
2.6	Suivi évaluation et reportage	38
2.6.1	<i>Disposition de suivi</i>	38
2.6.2	<i>Suivi-Évaluation des activités du projet</i>	38
2.6.3	<i>Reporting</i>	39
2.7	Evaluation finale	40
SECTION 3 - DURABILITE		40
3.1	Développement des capacités	40
3.2	Emploi rural décent	43
3.3	Durabilité environnementale	43
3.4	Egalité de genre	43
Annexe II		55
Matrice d'Engagement des parties Prenantes		55
Annexe III		59
Plan de travail		59
Annexe IV		66
Budget : Proposition de Budget par effets		66
Annexe V : Gestion des risques liés au Projet		68

ACRONYMES

AGR	Activités génératrices de revenus
ANAM	Agence Nationale de la Météorologie
ASPH	Agrosylvopastorale et halieutique
AUE	Association des Usagers de l'Eau
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatique
CdR	Caisse de résilience
CEAP	Champ école agro-pasteur
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols
CPP	Cadre de Programmation Pays
EA	Effet attendu
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GDT	Gestion durable des terres
H/F	Hommes / Femmes
IDH	Indice de développement humain
INSD	Institut national des statistiques et de la démographie
MRE	Mobilisation des ressources en eau
MS	Manual Section
ONG	Organisation non gouvernementale
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PASP	Production agro-sylvo-pastorale
PDM	Post Distribution Monitoring (Suivi post Distribution)
PIB	Produit intérieur brut
PMH	Pompe à motricité humaine
PNA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNSFMR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNSR II	Programme National du Secteur Rural, Phase II
PO	Partenaire opérationnel
PT	Partenaire technique
RAF	Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
REOWA	Regional Resilience, Emergency and Rehabilitation Office for West Africa/Sahel
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SP-CNDD	Secrétariat permanent du Conseil national du développement durable
UNDAF	Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies
UNDSS	United nations department of safety and security

SECTION 1 – PERTINENCE

1.1 Alignement et ajustement stratégique

1.1.1 Alignement au Cadre Stratégique 2022-2031 de la FAO

La mise en œuvre du projet contribuera à terme aux domaines prioritaires ci-après dans les quatre (04) améliorations suivantes, sans laisser personne de côté :

- ❖ **Amélioration de la production (AP) : Établir des modes de consommation et de production durables**
 - AP 2 : Transformation bleue : Promotion de systèmes alimentaires bleus plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables ;
 - AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs : L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable.

- ❖ **Amélioration en matière de nutrition (AN) : Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes**
 - AN 2 : La nutrition au bénéfice des plus vulnérables : Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables.

- ❖ **Amélioration en matière d'environnement (AE): Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique**
 - AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets : Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires ;
 - AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture : Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes.

1.1.2 Alignement au Cadre de Programmation Pays (CPP)

Le projet s'aligne au **domaine prioritaire 1** : « Sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilience des populations vulnérables face au changement climatique » et au **domaine prioritaire 2** « Améliorer les revenus des populations rurales à travers des systèmes agricoles et alimentaires durables et efficaces ».

1.1.2.1 Contribution aux Priorités Nationales

Programme National de Développement Economique et Social (PNDES II), Axe 4 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Objectif stratégique (OS) 1.1 : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la

radicalisation et l'extrémisme violent : EA 1.1.2 : L'autonomisation économique des jeunes et des femmes, exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée

Deuxième Programme National du Secteur rural (PNSR II), **Axe 1 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables et Axe 3** « Gouvernance environnementale, promotion du développement durable et gestion des ressources naturelles ».

1.1.2.2 Contribution aux résultats du CPP

Produit 1.4. : Des ménages vulnérables et leurs communautés disposent de kits résilients aux aléas climatiques et autres chocs

Produit 2.1 : Des pratiques améliorées, résilientes aux changements climatiques et innovantes dans les filières ASPHF sont développées et promues au profit des petits producteurs, transformateurs et autres acteurs de la chaîne.

1.1.3 Contribution à l'UNDAF 2018-2020

Le projet contribuera au **pilier 4** : « Résilience aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires », **effet 4.2.** : « D'ici à 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux ».

1.1.4 Lien avec la Contribution Déterminée Nationale du Burkina Faso et la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris

Le projet Boulis contribuera à la mise en œuvre des engagements de l'accord de Paris qui vise à réduire les émissions des gaz à effets de serre et à accroître la capacité des parties à s'adapter aux impacts du changement climatique et à mobiliser des financements suffisants. En vertu de l'accord, chaque pays doit déterminer et planifier ses contributions, et en rendre compte régulièrement à travers la contribution déterminée nationale (CDN).

Les activités du projet sont en cohérence avec l'accord de Paris qui vise à son article 7 (9, e), le renforcement de la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques, notamment par la diversification économique et la gestion durable des ressources naturelles.

Les activités contribueront aux avantages socio-économiques potentiels dans la mise en œuvre des actions relevant des différents secteurs de la CDN du Burkina Faso (annexe 3, CDN) :

Secteurs	Avantages socio-économiques
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">• La mise en place de mécanismes d'accès aux intrants agricoles de qualité, au financement et aux appuis conseils ;• L'accroissement de la productivité, des productions et des revenus agricoles sur une base durable pour les exploitants dont les femmes et les jeunes ;• L'accroissement des revenus pour les femmes bénéficiaires du projet ;

	<ul style="list-style-type: none"> • L'accroissement de la résilience des bénéficiaires face aux changements climatiques ; • L'aménagement de périmètres irrigués ; • L'accroissement et l'amélioration des superficies des terres exploitées par l'aménagement des bas-fonds et la récupération des terres dégradées.
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la résilience des écosystèmes et l'amélioration des moyens de subsistance des populations en relation avec la question du changement climatique grâce à la mise en place d'un système d'alerte précoce multirisque et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes ; • La gestion durable des terres et l'amélioration de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux aux changements climatiques ; • La contribution à l'atteindre de la sécurité alimentaire et la préservation des écosystèmes naturels ; • La restauration durable du couvert végétal en vue de renforcer la résilience des populations vulnérables et la contribution à la séquestration du carbone ;
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la couverture des besoins alimentaires du bétail ; • L'amélioration des conditions de vie des agro-pasteurs ;
Aspects transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • la promotion des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales innovantes à travers la mise en place d'un vivier de formateurs/vulgarisateurs • L'amélioration des conditions de stockage et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux à travers la réalisation des infrastructures, la distribution de kit de matériels adéquats ;

Le projet contribuera à l'atteinte de cibles et indicateurs des actions retenues pour la CDN du Burkina Faso dont entre autres :

Secteurs	Indicateurs de suivi CDN
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares de périmètre irrigué aménagés, • Nombre d'hectares de bas-fonds aménagés ; • Nombre d'hectares de périmètre avec maîtrise totale d'eau aménagés.
Ressources animales	Superficie de terres dégradées récupérées

Eau, Assainissement et déchets	Nombre de points d'eau créés ou réhabilités ;
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité additionnelle de CO2 séquestrée (tonnes) • Superficie de nouvelles plantations agroforestières mises en place ; • Nombre de plants mis en terre ; • Superficie sur laquelle la RNA est pratiquée ; • Nombre de bonnes pratiques mises en œuvre en lien avec l'adaptation.
Aspects transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures de conservation • Nombre de kits de transformation • Nombre (pool) de spécialistes en vulgarisation de bonnes pratiques et innovantes formés

1.1.5 Résultats Attendus

1.1.5.1 Impact

La sécurité alimentaire et la résilience des populations aux effets néfastes du changement climatique ainsi que la conservation de la biodiversité et des écosystèmes sont améliorées dans les Régions du Nord, du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso.

1.1.5.2 Effets

Effet 1 : *La cohésion sociale et le vivre ensemble sont promus par les bénéficiaires à travers des mécanismes de prévention et de gestion des conflits autour de l'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage.*

Effet 2 : *Les productrices et producteurs des bas-fonds des régions cibles du projet ont mis en place des systèmes de production agro-sylvo-pastorale durables, plus résilients et plus rentables grâce à la maîtrise de l'eau et la pratique des techniques de production agroécologiques climato-intelligentes.*

Effet 3 : *Les ménages les plus vulnérables disposent d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau (MRE) fonctionnels pour leurs besoins domestiques, agrosylvopastoraux et halieutiques toute l'année.*

Effet 4 : *La biodiversité et les écosystèmes sont améliorés et protégés grâce à la mise en place des structures de lutte contre l'érosion et la pratique de l'agroforesterie sur les bassins versants des bas-fonds et autour des boulis.*

1.1.5.3 Produits

Effet 1 : La cohésion sociale et le vivre ensemble sont promus par les bénéficiaires à travers des mécanismes de prévention et gestion des conflits autour de l'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage

- **Produit 1.1.** L'évaluation rapide des facteurs déclencheurs de conflits communautaires autour de l'accès aux ressources en eau, terres agricoles et pâturage est réalisée/actualisée² ;
- **Produit 1.2 :** La capacité de participation inclusive des communautés à la prise de décision et leur capacité d'action collective est renforcée, y compris en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits.

Effet 2 : Les productrices et producteurs des bas-fonds des régions cibles du projet ont mis en place des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux durables et plus rentables grâce à la maîtrise de l'eau et des techniques de production climato-intelligentes.

- **Produit 2.1.** L'étude analytique de la vulnérabilité au changement climatique des Régions-cibles du projet est réalisée et son rapport partagé ;
- **Produit 2.2. :** La situation de référence des bas-fonds et des ouvrages de mobilisation de ressources en eau (MRE) est réalisée ;
- **Produit 2.3.** Les techniques de production agroécologiques et de gestion durable des systèmes agro-alimentaires, sont démontrées et mises en œuvre en tant que mesures d'adaptation au changement climatique.

Effet 3 : Les ménages les plus vulnérables disposent d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau (MRE) fonctionnels pour leurs besoins domestiques, agrosylvopastoraux et halieutiques toute l'année

- **Produit 3.1.** Les ménages vulnérables bénéficient d'ouvrages de MRE à vocation domestique, agrosylvopastorale et halieutique pour la production vivrière, maraichère et sylvicole ;
- **Produit 3.2.** Les ouvrages réalisés et réhabilités sont bien gérés et fonctionnels ;
- **Produit 3.3.** L'accès des ménages bénéficiaires à des intrants de qualité et à des connaissances techniques pour développer des systèmes alimentaires durables et intégrés est amélioré.

Effet 4 : La biodiversité et les écosystèmes sont améliorés et protégés grâce à la mise en place d'ouvrages de CES/DRS de lutte contre l'érosion et la pratique de l'agroforesterie sur les bassins versants des bas-fonds et autour des boulis.

- **Produit 4.1.** Les bassins versants sont protégés et conservés pour fournir des services écosystémiques adéquats et durables ;
- **Produits 4.2.** Les boulis sont bien protégés pour assurer leur durabilité
- **Produit 4.3.** La biodiversité est restaurée et protégée.

1.1.5.4 Activités

Produit 1.1. : L'évaluation rapide des facteurs déclencheurs de conflits communautaires autour d'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage est réalisée/actualisée³

- Activité 1.1.1. : Réaliser une étude d'actualisation des facteurs déclencheurs de conflits autour des ressources naturelles incluant les ressources en eau ;
- Activité 1.1.2. : Cartographier et ou (re)définir des zones de pâturage communautaires

Produit 1.2 : La capacité de participation inclusive des communautés à la prise de décision et leur capacité d'action collective est renforcée, y compris en ce qui concerne la prévention et gestion des conflits

- Activité 1.2 .1. : Mettre en place les Clubs Dimitra dans 20 villages par des actions de sensibilisation et de formation
- Activité 1.2 .2. : Renforcer les capacités des leaders des Clubs sur des techniques éprouvées de prévention et gestion de conflits intra et intercommunautaires
- Activité 1.2 .3. : Renforcer les capacités relatives aux bonnes pratiques de cogestion des ressources naturelles et gouvernance du foncier en impliquant les Clubs Dimitra
- Activité 1.2 .4. : Développer/enregistrer et diffuser des messages et émissions radiophoniques communautaires sur les réalisations des communautés et les bonnes pratiques
- Activité 1.2 .5. : Mettre à disposition des postes de radio solaire et des téléphones portables pour améliorer l'accès inclusif à l'information et à la communication participative
- Activité 1.2 .6. : Promouvoir la mise en réseau des Clubs Dimitra par l'organisation de forums, de visites d'échange entre leaders/membres des clubs et par un cadre d'interaction avec les services techniques et les autorités locales.

Produit 2.1. L'étude analytique de la vulnérabilité aux changements climatiques des Régions-cibles du projet est réalisée et son rapport partagé

- Activité 2.1.1. Contractualiser avec un cabinet et/ou Expert spécialisé et réaliser l'étude suivant les outils méthodologiques de la FAO/UN

Produit 2.2. : La situation de référence des bas-fonds et des ouvrages de MRE est réalisée

- Activité 2.2.1. Réaliser une étude diagnostique des bas-fonds et des ouvrages de MRE existants incluant leur mode d'exploitation et de gestion
- Activité 2.2.2. Organiser un atelier de restitution des études.

Produit 2.3. Les techniques de production agroécologique et de gestion durable des systèmes agro-alimentaires, sont démontrées et mises en œuvre en tant que mesures d'adaptation au changement climatique

- Activité 2.3.1. Développer et implémenter un Plan de Renforcement des Capacités d'adaptation au changement climatique lié aux systèmes agro-alimentaires résilients.

² <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb6023fr.pdf>

³ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb6023fr.pdf>

- Activité 2.3.2. Dynamiser/ou mettre en place des Champs école agro-pastoraux (CEAP) comme centres de démonstration/vulgarisation des mesures d'adaptation au changement climatique dans 20 villages
- Activité 2.3.3. Dynamiser/ou mettre en place trois fermes agroécologiques de 3 ha chacune (1 ferme par région) comme centres de formation pratique des acteurs et de promotion des techniques de production durable et climato-intelligentes

Produit 3.1. : Les ménages vulnérables bénéficient d'ouvrages de MRE à vocation domestiques, agrosylvopastorale et halieutique pour la production vivrière, maraichère et sylvicole

- Activité 3.1.1. Réaliser des études techniques de base dans chaque région pour la réhabilitation, la construction et l'aménagement des boulis
- Activité 3.1.2. Réaliser 15 boulis de 30.000 m³ (y compris aménagements annexes) et 15 bassins piscicoles de 60 m³ ;
- Activité 3.1.3 : Réhabiliter 5 boulis en situation de dégradation avancée (y compris 5 bassins piscicoles de 60 m³) ;
- Activité 3.1.4 : assurer le suivi-contrôle de l'exécution des travaux de réalisation et de réhabilitation des boulis et des bassins piscicoles ;
- Activité 3.1.5. Construire/réhabiliter des forages équipés de pompe à motricité humaine à usage domestique.

Produit 3.2. : Les ouvrages réalisés et réhabilités sont bien gérés et fonctionnels

- Activité 3.2.1 : Appuyer la mise en place et/ou redynamisation des Associations d'usagers de l'eau (AUE) (1 AUE par bouli soit au total 20 AUE)
- Activité 3.2.2 : Former les producteurs à l'entretien et l'exploitation des infrastructures
- Activité 3.2.3 : Former 20 AUE à la gestion des infrastructures

Produit 3.3. : L'accès des ménages bénéficiaires à des intrants de qualité et à des connaissances techniques pour développer des systèmes alimentaires durables et intégrés est amélioré

- Activité 3.3.1. Fournir des kits de productions vivrière et maraichère
- Activité 3.3.2. Fournir des alevins et des aliments poissons
- Activité 3.3.3. Fournir des kits de production sylvicole à 3000 producteurs (semences, pots, plants)
- Activité 3.3.4 : Identifier un prestataire spécialisé (Bureau d'étude, personnes ressources, université, recherche ou ONG) pour le renforcement des capacités en matière de systèmes alimentaires durables et résilients
- Activité 3.3.5 : Former 3000 bénéficiaires sur le système de production agrosylvopastorale et halieutique durable et résilient au changement climatique, sur la transition agroécologique et sur le nouveau modèle d'exploitation agricole innovant, résilient et performant (AIRP)
- Activité 3.3.6 : Appuyer la production fourragère (fourniture de semences fourragères, formation de 100 entrepreneurs sur la production et la conservation des fourrages ;

Produit 4.1. Les bassins versants sont protégés et conservés pour fournir des services écosystémiques adéquats et durables

- Activité 4.1.1. - Mettre en place des bandes enherbées
- Activité 4.1.2. Réaliser des travaux d'aménagement paysagique (y compris le suivi-contrôle).

- Activité 4.1.3. Installer des structures de renforcement des boulis

Produit 4.2. Un écosystème favorable à la création et à la conservation de la biodiversité est créé et protégé

- Activité 4.2.1 Sensibiliser les communautés bénéficiaires sur la protection de la biodiversité (y compris la faune autour des boulis)
- Activité 4.2.2. Former les communautés bénéficiaires sur la protection de la biodiversité (y compris la faune autour des boulis)

1.2 Avantages Comparatifs

1.2.1 Mandat d'agir

La FAO, structure spécialisée du Système de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, jouit de nombreux avantages notamment :

- Le mandat et le statut en tant qu'organisation intergouvernementale mondiale leader dans les domaines d'alimentation et d'agriculture ;
- La constitution d'une source d'information et d'une mémoire institutionnelle inégalées ;
- La capacité d'établissement de vastes réseaux avec des Etats membres et d'autres partenaires ;
- La décentralisation de ses services dans les régions et dans les pays ;
- La capacité de répondre aux besoins imprévus des États Membres ;
- Un personnel compétent et pluridisciplinaire aussi bien au niveau national, régional et international ; et
- La preuve d'une gestion financière et administrative judicieuse.

1.2.2 Capacité Opérationnelle

Le Bureau de la FAO au Burkina Faso a une forte capacité technique d'intervention du fait de l'existence en son sein, d'un pool d'experts dans tous les domaines touchant le développement rural (équipement rural, agriculture, élevage, environnement et changements climatiques, nutrition, transferts monétaires, suivi-évaluation, genre, communication, etc.). En matière d'actions concrètes dans le domaine de mise en place et la conduite des CEAP, des AVEC et des Clubs Dimitra, le Bureau pays de la FAO au Burkina Faso a un capital d'expertise et d'expérience. Il a également une capacité opérationnelle qui lui permet d'être présent sur le terrain. Lorsque la concentration des interventions dans une région est importante, il a la possibilité de délocaliser une partie du personnel pour se rapprocher davantage des bénéficiaires.

La Représentation de la FAO au Burkina Faso dispose d'une cellule genre composée d'un Point Focal genre et de son intérim qui veille à la prise en compte du genre dans les projets et programmes.

1.2.3 Position d'agir

La FAO au Burkina Faso compte des experts en son sein mais également au niveau de la sous-région Afrique de l'Ouest (bureau basé à Dakar, Sénégal), et au niveau régional (bureau régional à Accra, Ghana) et au niveau du siège (Rome) qui lui apportent l'assistance technique au besoin pour mieux accompagner le Gouvernement du Burkina Faso dans ces efforts de développement durable et de bien-être des populations, notamment dans la mobilisation des ressources auprès de ces partenaires du développement tel que le Royaume de Belgique, le Fond Verts du Climat, le Fond d'Adaptation, le Fond Mondial de l'Environnement au profit du renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation aux changements climatiques des

producteurs. L'assistance de proximité de la FAO est apportée dans 5 Régions du Pays affectée par l'insécurité grandissante avec l'ouverture et la mise en service de Sous-bureaux opérationnels dans les régions du Nord, du Centre Nord, du Sahel, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun.

En matière d'actions concrètes dans le domaine du changement climatique, le Bureau pays de la FAO au Burkina Faso a un capital d'expertises en matière de renforcement de la résilience et de gestion durable des ressources en eau déployé sur le terrain, avec succès, à travers entre autres, les projets suivants, récemment conduits avec succès :

- **Le projet GCP/BKF/056/GCR** « Evaluer les opportunités du secteur de la forêt et de l'utilisation des terres au Burkina Faso pour soutenir les interventions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en particulier dans le cadre de l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel ».
- **Le projet GCP/INT/157/EC** « Action Contre la Désertification - ACD ». Projet régional, financé par le Secrétariat ACP/Union européenne/Commission européenne, ayant couvert 6 pays pour la période de janvier 2016 à août 2020.
- **Le projet GCP/BKF/054/LDF** « Intégrer la Résilience Climatique à la Production Agricole et Pastorale pour la Sécurité Alimentaire dans les Zones Rurales Vulnérables à travers l'approche Champ Ecole des Producteurs ». Le projet OSRO/RAF/605/BEL : « Réduire la vulnérabilité des moyens d'existence agricoles à travers l'approche Caisses de Résilience au Sahel », de 2016 à 2019.
- **Le projet TCP/BKF/3605** « Opérationnalisation du Système National de Vulgarisation et d'Appuis/Conseils en Elevage (SNVACE) » du 16 novembre 2017 au 30 avril 2019.
- **Le projet TCP/BKF/3704** : Renforcement de la résilience des populations rurales vulnérables au Burkina Faso par un meilleur accès à l'eau à usage domestique et agricole (du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2021);
- **Le projet GCP/GLO/832/FRA** : Restauration des forêts et des paysages et gestion durable des terres au Sahel du 1/10/2017 au 30/09/2022.

1.3 Analyse du Contexte

1.3.1 Contexte général

Situé au cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso couvre une superficie d'environ 274.000 km². Selon Ouédraogo (2012), 30% des terres sont arables parmi lesquelles 53% sont effectivement exploitées. Au cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), la population totale a été établie à 20.487.979 habitants dont 51,7% de femmes (INSD, 2021). La composante juvénile (âges compris entre 0 et 14 ans) représente 45,3% de la population tandis que la population sénile (au moins 65 ans d'âge) ne représente que 3,4%. C'est une population essentiellement rurale (73,7% des habitants vivent en milieu rural) et employée en majorité dans le secteur primaire (86% en moyenne).

Selon le rapport 2020 du PNUD sur le développement humain, la valeur de l'IDH⁴ du Burkina Faso s'établit à 0.452 au titre de l'année 2019 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 182^e rang (exæquo avec la Sierra Leone) sur 189 pays et territoires reconnus par l'ONU. Il est à noter que l'IDH du Burkina Faso ainsi établi en 2019, est inférieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547.

L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture et l'élevage. L'agriculture est essentiellement pluviale et rudimentaire (essentiellement extensive) tandis que l'élevage pratiqué est aussi essentiellement extensif bien qu'on note çà et là l'existence des types

⁴ Indice du développement humain

d'élevage semi intensifs et intensifs. Ces types et modes de productions sont caractérisés par de faibles productivités. La faiblesse des productions agropastorales est intimement liée aux déficits hydro pluviométriques constatés depuis les années 1970 qui s'inscrit dans un contexte général de changement climatique. La dégradation des paramètres climatiques se manifeste entre autres par :

- Une faiblesse de la distribution spatio-temporelle de la pluie ;
- Une forte évaporation ;
- L'apparition et la persistance de sècheresses extra saisonnières et intra saisonnières ;
- De fortes Intensités pluviométriques ;
- Des crues violentes.

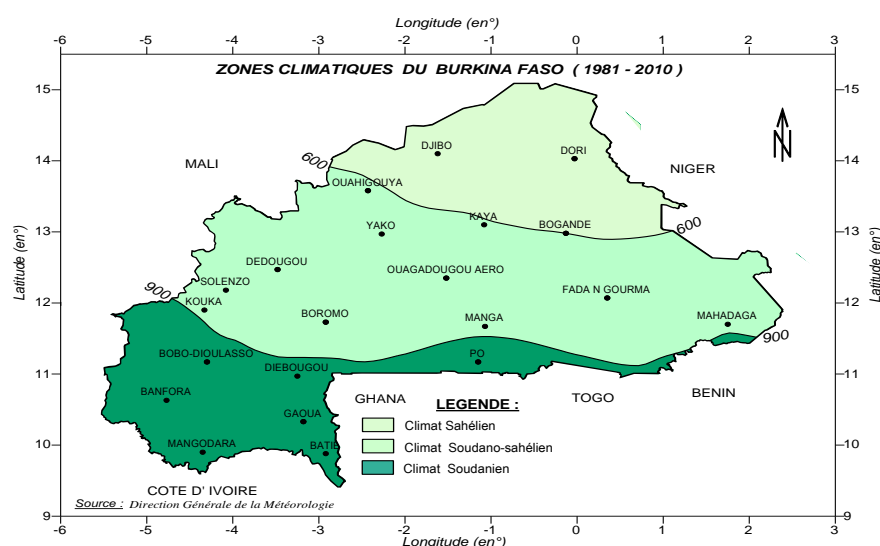
Le corollaire de cet état de fait est :

- La baisse de production des cultures pluviales strictes ;
- La recharge insuffisante des nappes entrainant leur tarissement précoce ;
- La dégradation du couvert végétal ;
- L'insuffisance de fourrages.

Le Burkina Faso a trois zones climatiques (sahélienne, soudano-sahélienne et soudanienne), comme l'illustre la figure ci-dessous.

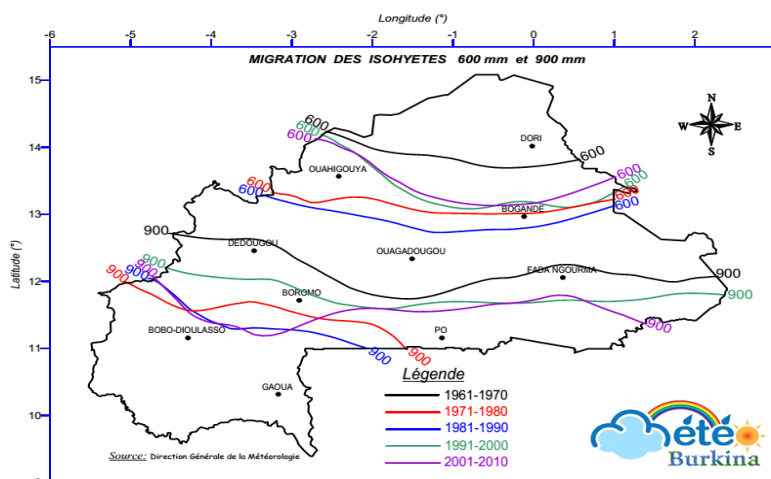
Du nord au sud, on distingue trois grandes zones climatiques (ANAM, 2010 ; Kambiré et al., 2015) :

- i. La zone soudanienne caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 900 mm ;
- ii. La zone soudano sahélienne caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 900 et 600 mm ;
- iii. La zone sahélienne où la pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 600 et 300 mm.



Carte 1 : Zones climatiques du Burkina Faso (Source : ANAM, 2010)

L'analyse de la pluviométrie de plusieurs décennies, fait constater un glissement des isohyètes du Sud vers le Nord (cartes 2), conséquence d'une tendance générale à la baisse de la pluviométrie.



Carte 2 : Evolution spatiale de la pluviométrie décennale de 1961 à 2010 et migration des isohyètes 600 et 900 mm (Source : ANAM, 2018)

Les tendances climatiques régionales observées au cours des 40 dernières années dans le Sahel montrent une hausse globale de la température depuis les années 70, des sécheresses et des inondations de plus en plus fréquentes. Les projections prévoient une augmentation de plus de 3°C entre 1960 et 2080 dans le Nord du pays (Climate Analytics, 2018).

Dans cette partie du pays, la persistance des aléas climatiques qui compromettent la production agropastorale essentiellement pluviale, la mobilisation de développement de l'irrigation est apparue comme une alternative porteuse pour sécuriser, intensifier et accroître durablement la production agricole. Cependant, l'une des principales contraintes au développement de l'irrigation est la disponibilité en eau, la rareté ou le manque d'eau dans les zones irriguées.

A terme, la conséquence à l'échelle des communautés et des ménages, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est menacée dans un tel contexte. Si rien n'est fait, la vision globale du Gouvernement qui est d'« assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable » sera compromise.

1.3.2 Contexte spécifique

Zone d'intervention

A l'instar de l'ensemble du pays, les trois régions d'intervention du projet (Nord, Centre Nord et Sahel) font face à trois crises complexes d'ordre **climatique, sécuritaire, et sanitaire**.

Sur le plan climatique :

La localisation de la zone d'intervention, au centre de la zone soudano-sahélienne et au nord de l'isohyète 600 mm l'expose aux sécheresses récurrentes. Du fait de sa position géographique, cette zone est sous l'influence du climat tropical de type sahélien marqué par l'alternance de deux (2) saisons bien distinctes : une courte saison pluvieuse qui va de juin à septembre -au cours de laquelle la quasi-totalité des pluies ont lieu - et une longue saison sèche qui s'étend d'octobre à mai, sans aucune précipitation. De façon générale, les pluies sont irrégulières et mal réparties sur l'ensemble de la zone. Elle est caractérisée par des conditions agro-climatiques et environnementales défavorables. Cette situation s'observe sur

les plans structurel (agro-pastoral, hydraulique, environnemental, de la sécurité alimentaire et nutritionnel et du genre) et conjoncturel.

En effet, le phénomène des changements climatiques se manifeste dans cette zone par la baisse tendancielle du volume et de la qualité de la pluviométrie, limitant les performances des espèces végétales et animales et remettant en cause les méthodes et techniques traditionnelles de production. En outre, il apparaît une tendance à l'aridification du climat au Nord, qui se traduit par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et par le déplacement des isohyètes d'environ 100 km vers le Sud par rapport aux années 1960.

C'est ainsi que les résultats des campagnes agricoles révèlent chaque année des déficits importants de produits vivriers et de biomasse pour la consommation animale dans la zone du projet. Ce déficit de la production est malheureusement une fois de plus confirmée cette année. Il ressort des résultats de la campagne agricole 2021/2022 (Système d'Alerte Précoce (SAP, Décembre 2021) les résultats suivants :

- **Agriculture** : la production céréalière prévisionnelle totale de cette zone au cours de la campagne 2021-2022 est en baisse respective de 9,07% et de 1,60% par rapport à la précédente campagne et à la moyenne des cinq dernières années ;
- **Le disponible fourrager** est aussi en baisse et ne pourrait couvrir que 7 mois de pâture du bétail ;
- **Campagne sèche** : les activités de production de la campagne 2021-2022 ont été précoces par rapport à l'année dernière dans la zone d'intervention. Cette situation est liée à l'arrêt précoce des pluies entraînant des baisses de production.
- **Marchés des produits agricoles** :
 - Le prix moyen du maïs comparativement à l'année dernière à la même période et à la moyenne quinquennale ce prix est en hausse respective de 38% et 50%.
 - Le prix moyen du mil comparativement à l'année dernière à la même période et à la moyenne quinquennale ce prix est en hausse respective de 23% et de 38%.

Sur le plan sécuritaire :

Depuis 2015, la zone est en proie à une insécurité grandissante, suite aux attaques récurrentes perpétrées par des groupes armés non-étatiques qui profitent de la vulnérabilité des populations rurales pour les terroriser et piller leurs biens.

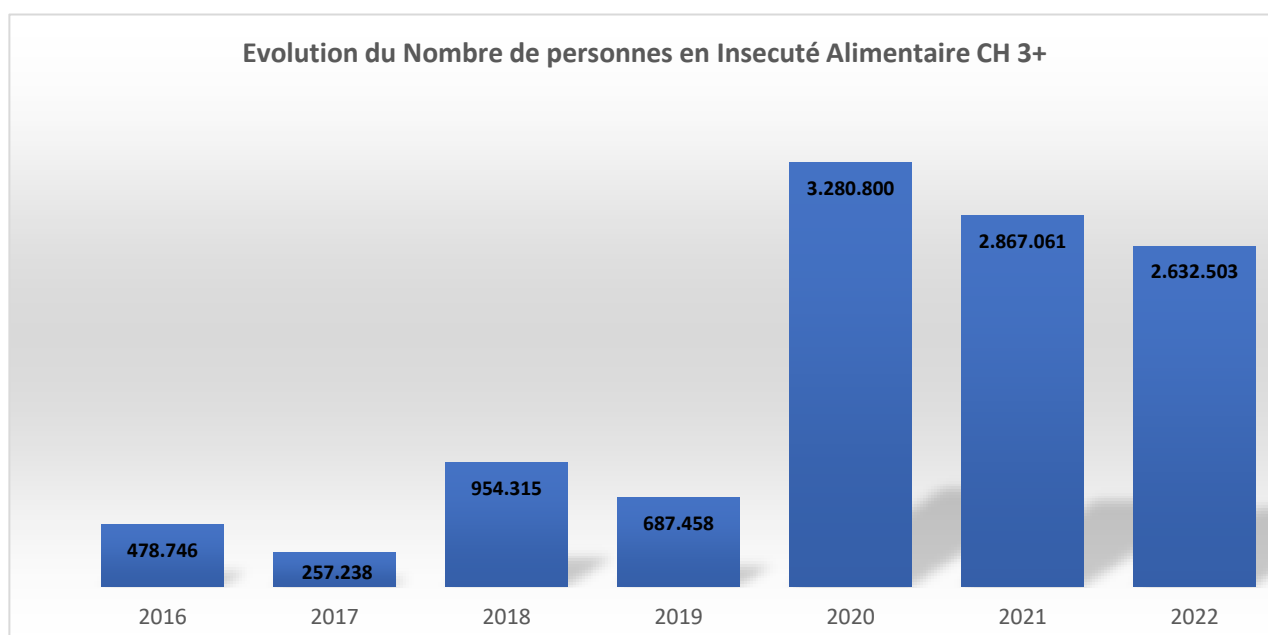
Ces groupes armés non identifiés enrôlent ainsi les jeunes en leur promettant une meilleure qualité de vie et des revenus générés par les trafics illicites. A cause de ces nouvelles tensions, des conflits intercommunautaires ont aussi explosé dus entre autres à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles déjà sous forte pression, mais aussi à la stigmatisation de certains groupes communautaires qui sont assimilés ou accusés d'être de connivence avec les groupes armés non-étatiques.

Cette situation se caractérise de nos jours par une aggravation de la crise sécuritaire et des déplacements massifs de populations qui ont engendré à nouveau d'immenses besoins humanitaires et des défis substantiels pour le pays. En effet, le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI), selon le Gouvernement est passé de 486 360 à la date du 6 octobre 2019 à 978 744 au 9 juillet 2020 puis à 1 423 378 personnes en août 2021 soit une

augmentation respective de 201,23% et 300% au cours des mêmes périodes sur une augmentation globale de plus de 1000%.

Toutes ces populations, plus particulièrement les femmes et les jeunes qui souffraient déjà d'un manque d'opportunités pour protéger et diversifier leurs moyens d'existence constatent impuissamment la détérioration fulgurante de leurs moyens d'existence.

Par ailleurs, l'analyse du Cadre Harmonisé (version 2.0) de novembre 2021 indique environ 2,6 millions de personnes, dont plus de 436 393 personnes en urgence alimentaire, soit 12% de la population totale. Ces personnes seraient concentrées dans les régions du Centre-Nord (40%), du Sahel (33%), de l'Est (30%) et du Nord (23%).



Cette augmentation fulgurante du nombre de personnes en insécurité alimentaire de 2019 à 2020 a connu une croissance de plus de 377% suite aux effets immédiats de la COVID 19 sur le revenu des ménages.

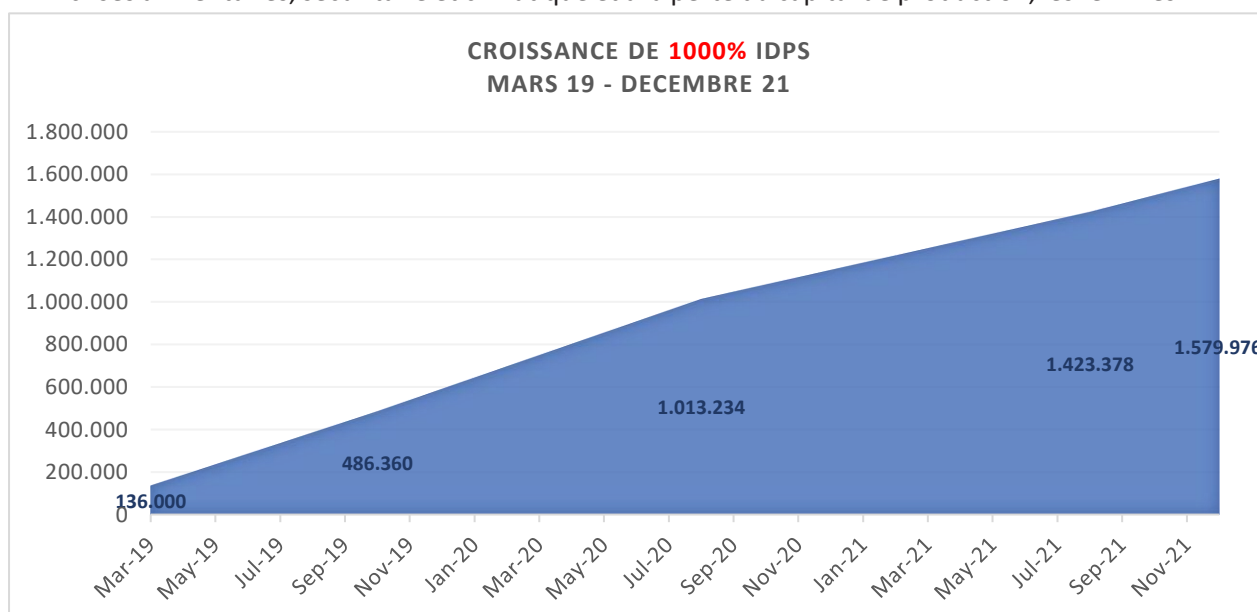
Sur le plan sanitaire : effets de la pandémie de COVID-19 :

Les moyens de subsistance des ménages de la zone d'intervention ont été directement impactés par la COVID-19 et par les mesures adoptées par le Gouvernement depuis mars 2019. Ces mesures (fermeture des frontières et des marchés et yards, confinement, distanciations physiques, etc.) ont fait plonger l'économie de cette zone et occasionné la perte ou la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Certains ménages ont été contraints à recourir à des stratégies d'adaptation comme l'utilisation de leurs économies, le travail journalier, la recherche de l'or sur les sites artisanaux, le travail des enfants, etc. Les femmes particulièrement plus touchées par les effets de la pandémie, font face au déni de ressources et à l'augmentation de la violence domestique. Les capacités des ménages à subvenir aux besoins de base et aux biens de première nécessité se trouvent négativement affectées.

Aussi, les facteurs entraînant la fragilité, les risques, la vulnérabilité et les dynamiques de conflits sont les suivants :

- **Les opportunités économiques insuffisantes surtout pour les jeunes et les femmes**

Selon le ministère de la Promotion de la Femme, les femmes constituent 75% de la main-d'œuvre agricole. Elles sont les principales travailleuses de l'exploitation agricole et sont responsables de 80% de la production alimentaire. 75% des jeunes de moins de 25 ans qui travaillent sont actifs dans le secteur de l'agriculture⁵. De plus, les jeunes et les femmes en milieu rural et périurbain sont particulièrement affectées par des contraintes socioculturelles traditionnelles. Dans la société traditionnelle, les jeunes en général, et les jeunes femmes en particulier, n'ont pas droit à la parole, ni à la prise en compte de leur voix/opinions. Face aux crises alimentaires, sécuritaire et climatique et à la perte du capital de production, les femmes



et les jeunes manquent de moyens d'existence, ce qui les place dans une situation de dépendance et de fragilisation de leur condition sociale favorisant la migration, le développement de l'orpaillage clandestin et l'enrôlement dans les groupes armés non identifiés.

- **Vulnérabilité climatique, environnementale et crise foncière**

Plus de 80% de la population vit de l'agriculture qui elle-même est dépendante du foncier et des ressources naturelles. Or, la dégradation vertigineuse des ressources naturelles et foncière, sous l'effet combiné des facteurs anthropiques et climatiques, engendre une réduction des espaces de production : selon le SP/CONEDD (2013), plus de 34% des terres de production sont dégradées avec une progression de dégradation qui est passée successivement de 113 000 ha/an entre 1983 et 1992 à 360 000 ha/an entre 1992 et 2000 et à 469 000 ha/an entre 2002 et 2013. La réduction des surfaces cultivables, entraînant une énorme pression et une compétition pour les ressources, conduit à des nouveaux conflits ou alors nourrit les conflits existants.

- **Le manque/absence des services sociaux de base**

Les investissements structurants et durables ont été très peu réalisés dans la zone d'intervention. La santé, l'éducation, la justice et les infrastructures de mobilisation d'eau pour la consommation, l'agriculture et les animaux sont très insuffisantes, voire inexistantes. La faible présence de l'Etat a contribué et continue à fragiliser cette zone avec une population se sentant abandonnée par les services de l'Etat.

Dans ce contexte de crise complexe et multidimensionnelle, l'approche triple Nexus (Humanitaire-Développement-Paix) permet d'envisager dans cette zone d'intervention des activités visant à la fois à assurer 1) **la sécurité alimentaire**, 2) **la protection et l'amélioration des moyens d'existence** et 3) **la consolidation de la paix** en promouvant la cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits au profits des couches vulnérables notamment les populations déplacées, les communautés hôtes, les retournés ainsi que les personnes affectées par la COVID 19 en se basant sur l'équité du genre ciblant principalement les femmes et les jeunes. Cette approche permet de faire face à la multitude et la diversité des facteurs concourant à la survenue de la pauvreté et de la malnutrition dans ces régions (Nord, Centre Nord et Sahel). Le présent projet va aussi permettre de développer une complémentarité, une synergie d'actions et une meilleure coordination avec les autorités locales et partenaires de développement dans cette zone d'intervention (régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel du Burkina Faso). Un enjeu important sera celui d'assurer un accès réel des femmes productrices et des jeunes producteurs à des solutions agricoles intelligentes et durables, plus productives et génératrices des revenus soutenables dans la durée, intégrant des systèmes agro-alimentaires climato-résilients contribuant à l'amélioration durable de la production et de la nutrition des ménages vulnérables. Dans ce sens, le projet privilégiera l'utilisation d'approches participatives comme les Champs Ecoles Agropastoraux (CEAP) et l'approche transformatrice et d'engagement communautaire des Clubs Dimitra pour faciliter l'autonomisation et le leadership des femmes et la création d'un environnement favorable au développement autogéré, durable et plus inclusif des communautés rurales.

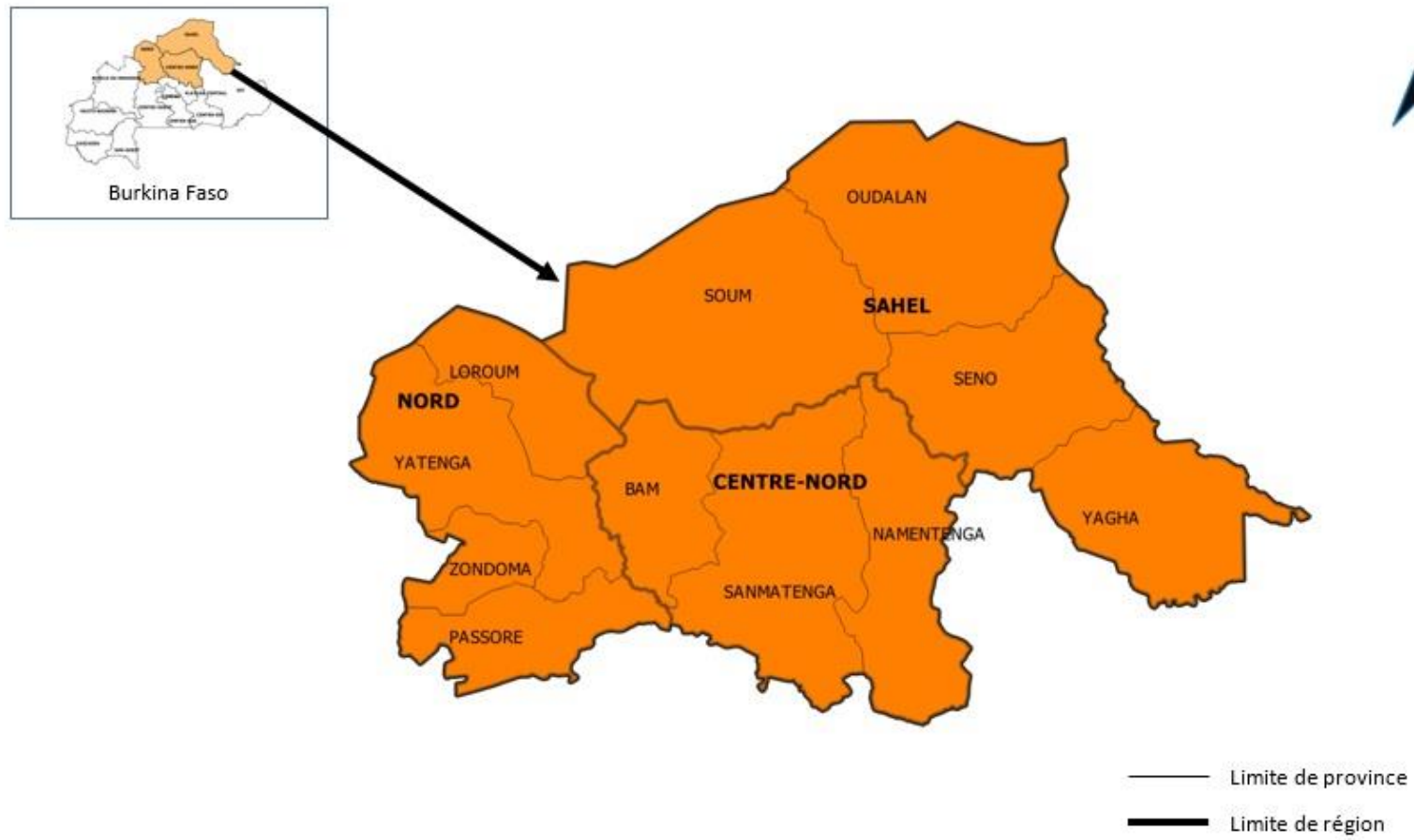


Figure 2 : localisation géographique de l'espace du projet

1.3.3 Les atouts

- L'existence de sols aptes aux productions agrosylvopastorales ;
- L'existence d'un réseau hydrographique dense, permettant d'envisager la réalisation d'impluviums (bassins de collecte du ruissellement, boullis, etc.) ;
- La nature des couches sous-jacentes permet un stockage prolongé d'une lame d'eau ;
- L'existence de technologies éprouvées de mobilisation des ressources en eau à petite échelle ;
- La disponibilité de bonnes pratiques agrosylvopastorales et halieutiques (paquets technologiques performants de production ASPHP) ;
- Un contexte national favorable à une agriculture sensible à la nutrition.

1.3.4 Engagement des Parties prenantes et règlement des contentieux

1.3.4.1 Engagement des Parties prenantes

Sur le terrain, la mise en œuvre des activités de ce projet s'appuiera sur la collaboration formelle avec les partenaires qualifiés que sont :

- **Les partenaires techniques** : ce sont les services techniques déconcentrés de l'Etat notamment ceux en charge de l'agriculture, de l'eau, des ressources forestières, des ressources animales et de la recherche scientifique. Ils sont chargés du choix des sites d'intervention et des bénéficiaires, de l'assurance qualité des intrants et équipements, des appuis conseils techniques de proximité, du renforcement des capacités technique et organisationnelle des bénéficiaires.
- **Les partenaires opérationnels** : ce sont les bureaux d'études, les entreprises de bâtiment et travaux publics, ONG et associations locales. Ces partenaires auront en charge les études, le suivi contrôle, l'exécution des travaux, le renforcement des capacités, la distribution des appuis du projet aux bénéficiaires, l'encadrement de proximité sous la supervision des services techniques.
- **Les consultants individuels** qui seront chargés de mener des études bien spécifiques au compte du projet (situation de référence, évaluation à mi-parcours, évaluation finale, etc.) ;
- **Les collectivités territoriales** : la plupart des interventions touchent le foncier. Les conseils municipaux des communes couvertes par le projet auront un rôle capital à jouer pour le choix des sites, les intermédiations sociales, l'immatriculation et la sécurisation des sites, etc.

Nom des parties prenantes	Type de parties prenantes	Profil des parties prenantes
Ministères en charge de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des ressources animales et de l'environnement	Bénéficiaires indirects	Institution gouvernementale du niveau central
Directions Régionales et provinciales en charge de l'agriculture, de l'eau, des ressources animales et de l'environnement	Bénéficiaires indirects	Institution gouvernementale du niveau déconcentré (de proximité avec les bénéficiaires directs)
ONGs et Associations (partenaires opérationnels)	Bénéficiaires indirects	Sociétés civiles
Entreprise de construction	Bénéficiaires indirects	Prestataires privés de service
Bureaux d'études	Bénéficiaires indirects	Prestataires privés de service
Collectivités (Communes)	Bénéficiaires directs	Gouvernance locale
Ménages vulnérables	Bénéficiaires directs	Producteurs/Agropasteurs
Groupements féminins	Bénéficiaires directs	Producteurs/Agropasteurs

Les parties prenantes identifiées sont participantes à la formulation du projet à travers leurs consultations à toutes les étapes. Par ailleurs, ces acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre du projet à travers des outils contractuels (protocoles d'accord, contrats, etc.), leur participation aux sessions de concertation sur le sujet, la mise à leur disposition de rapports de mise en œuvre des activités et des leçons apprises.

1.3.4.2 Mécanisme de règlement des contentieux

Un comité de plaintes communautaire sera mis en place, essentiellement composé des personnes ressources, des autorités coutumières et religieuses et d'un représentant des autorités administratives. Au niveau de la FAO, les plaintes pourront être enregistrées au niveau du sous bureau de la FAO dans les régions bénéficiaires et/ou au niveau de la Représentation de la FAO. Les plaintes pourront être déposées en présentiel dans une boîte à plaintes, par téléphone (via un numéro vert), par courrier/mail, ou lors des missions de terrain. Elles seront analysées et traitées par un comité de gestion des plaintes au niveau de la FAO en fonction de la sensibilité et du niveau de la plainte (violation du code de conduite ou plainte opérationnelle). Par ailleurs, les communautés bénéficiaires seront informées de leurs droits de pouvoir déposer des plaintes et de la procédure à suivre. Après le traitement des plaintes, un feedback (écrit) sera donné aux plaignants.

Le mécanisme de plainte établi est présenté dans le tableau qui suit :

Niveau	Structure de recours en cas de plainte
Village	Au niveau village, un comité de plaintes constitué de toutes les sensibilités sera mis en place pour recueillir les différentes plaintes. En outre, tout plaignant aura la possibilité de saisir directement la FAO à travers les points focaux ci-dessous.

Région	Sous Bureaux de la FAO dans les trois régions, basés à Ouahigouya, Kaya et Dori
National	La Représentation Pays de la FAO : +226 25 30 60 57 / 58
	<p>En cas de non-satisfaction après échanges avec la FAO-Burkina Faso sur les différends, les plaintes écrites pourront être adressées au siège de la FAO aux adresses ci-dessous. Par courrier : Inspector General, Food and Agricultural Organization,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par Poste: Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy • Par fax confidential: (+39) 06 570 55550 • Par email: Investigations-hotline@fao.org.

1.3.4.3 Divulgation

La redevabilité sera dans le cadre de ce projet un principe cardinal. A cet effet, la reddition des comptes sera assurée à tous les niveaux.

1.3.5 Problème à résoudre

Au niveau de l'agriculture

De type essentiellement pluvial et rudimentaire, l'agriculture dans cette zone rencontre les obstacles suivants :

- Insuffisance des pluies du point de vue hauteur et distribution spatiotemporelle et apparition de poches de sécheresses impactant négativement les productions ;
- Faiblesse du niveau de pratique de l'irrigation du fait de l'insuffisance des ressources en eau de surface (peu de retenues d'eau dédiées à l'irrigation, absence de cours d'eau pérennes, ...) et de la faible maîtrise de la pratique par les producteurs ;
- Pauvreté des Sols, avec de faibles capacités de rétention en eau ;
- Dégradation du couvert végétal du fait de l'érosion ;
- Etats de surface favorisant le ruissellement plutôt que l'infiltration ;
- Faible utilisation de la mécanisation et des intrants de qualité ;
- Utilisation non raisonnée des produits phytosanitaires entraînant une pollution environnementale et ses conséquences ;
- Pesanteurs sociologiques.
- Pression anthropique de plus en plus forte sur les ressources naturelles en particulier sur le foncier (en raison de la démographie galopante et de l'urbanisation) ;
- Forte pression parasitaire.

Au niveau de l'élevage

Trois types d'élevage existent au Burkina Faso : le type extensif, le type semi intensif et le type intensif. Le type extensif est de loin le plus pratiqué. Les principales contraintes au développement de l'élevage sont :

- L'insuffisance de points d'eau surtout en saison sèche ;
- L'insuffisance des ressources fourragères ;
- Les maladies animales dont des zoonoses.

Dans cette zone du pays on observe une chaque année une soudure pastorale très souvent aiguë engendrant une récurrence de la mortalité du cheptel, mortalité liée en grande partie au manque de ressources en eau et aux problèmes d'alimentation.

Au niveau de l'environnement

Sur les 9 millions d'hectares de superficie agricole du pays, seuls 4 millions d'hectares sont actuellement emblavés (dont seulement 20 000 ha cultivés sous maîtrise totale de l'eau). Au Burkina Faso, l'essentiel des ressources en eau est apporté par les pluies, caractérisées chaque année par de fortes variations dans l'espace et dans le temps, ce qui rend encore plus aléatoire la production agrosylvopastorale.

Les différents efforts de gestion rationnelle des ressources naturelles sont hypothéqués d'une part, par les effets néfastes du climat et d'autre part, par les actions anthropiques telles que le surpâturage, l'urbanisation galopante, l'utilisation incontrôlée des pesticides (herbicides en particulier) et engrais chimiques au niveau des cultures (coton, maraîchage, etc.). Ces actions néfastes de l'homme sont exacerbées par les facteurs climatiques dont les manifestations majeures sont entre autres les sécheresses répétitives, la baisse de la pluviométrie, des inondations et l'apparition de nouveaux ravageurs des cultures.

Au niveau des ressources en eau

Les ressources en eau de surface sont constituées par :

- Les cours d'eau : la zone appartient selon la classification aux bassins internationaux du Niger et de la Volta. Ils sont temporaires et tarissent bien souvent à partir du mois de décembre, soit une durée de trois (03) à quatre (04) mois.
- Les retenues d'eau : ici on retrouve les lacs, les mares et barrages qui tout comme les cours d'eau sont affectés par la hausse de températures et le phénomène d'ensablement.

La zone du projet est peu nantie en ouvrages de mobilisation d'eau de surface. Les ressources en eaux surfaciques sont confrontées à 2 problèmes majeurs :

- (i) L'ensablement dû au phénomène de l'érosion d'origine hydrique et ;
- (ii) La forte évaporation des plans d'eau libres liée à la sévérité du climat.

Les ressources en eaux souterraines sont faibles dans la zone en témoignent : (i) le taux élevé de forages négatifs, (ii) le tarissement précoce des nappes d'eau. Les principales contraintes des nappes souterraines peuvent être résumées de la manière suivante :

- Insuffisance de recharge (renouvellement) de la nappe due à la faiblesse pluviométrique et à une faible infiltration ;
- Typologie des nappes rencontrées : en effet on est en zone de socle où les nappes ne sont pas puissantes (faibles étendues) et ont de faibles transmissivités.

En hydraulique villageoise et pastorale la zone est faiblement équipée en forages et autres puits modernes. Le taux d'accès à l'eau potable est l'un des plus bas du pays. En effet en 2019, selon la DGRE le taux d'accès à l'eau potable au niveau régional au titre des trois régions concernées s'établissait autour de 52% (données). On est loin d'atteindre l'ODD 6 (100% à l'horizon 2030).

La zone du projet se caractérise donc entre autres par :

- Une insuffisance/manque de connaissances sur les liens entre Productions agricoles – Sécurité alimentaires – Bonnes pratiques d'alimentation et de nutrition ;
- Une population en insécurité alimentaire récurrente avec des besoins d'une assistance humanitaire immédiate (population en phase 3 à 5) et surtout des appuis au renforcement des moyen d'existence. En effet, les résultats de l'analyse de la vulnérabilité avec l'outil Cadre Harmonisé de mars 2020 indique que 2.076 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire en phase 3+, d'urgence à catastrophe, dont plus de 170.000 personnes sont en phase d'urgence. Ces populations sont concentrées dans les régions du Centre-Nord (25%), du Nord (18%), du Sahel (17%). /

➤ Analyse genre

Le projet est classé G2 car la dimension de genre est prise en compte de manière systématique dans le projet, même si la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas l'objectif unique de l'intervention.

Au Burkina Faso, les femmes sont de l'ordre de 51,7% et elles sont actives à plus de 70 pour cent dans le secteur agricole où elles ne détiennent presque pas de terres (PNDES, 2021). Elles mènent également des activités de transformation/commercialisation des produits locaux et doivent compter uniquement sur leur force physique, sans équipements appropriés. Sur le plan national, l'indice d'inégalités de genre était établi à 0.594 en 2019 (PNUD, 2020) qui le plaçait au 147ème rang sur 162 pays⁶. Ce qui contribue à limiter les capacités de résilience des communautés surtout celle des femmes. La fragilité des écosystèmes, les crises diverses (insécurité, pandémie de la COVID19) contribuent à exacerber les inégalités liées au genre déjà existantes.

La vulnérabilité selon le genre dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de manière générale en rapport avec les ressources naturelles, se traduit à différents niveaux :

- L'accès à la terre : la terre est le capital de production. Or dans la pratique, la femme, n'a pas droit de propriété. Du fait de la raréfaction des terres productives due aux mauvaises pratiques d'exploitation et aux changements climatiques, la femme a de plus en plus des difficultés à disposer de petites parcelles pour exploiter à son compte.
- L'accès à l'eau : Les changements climatiques peuvent amplifier la pénurie en eau. La collecte d'eau pour le ménage, devient une corvée épuisante pour les femmes.
- L'accès au bois-énergie : le bois demeure la source principale d'énergie des ménages burkinabè en milieu rural et les femmes rurales restent attachées à la biomasse naturelle avec toutes les difficultés d'approvisionnement en raison de la dégradation des ressources forestières.
- L'accès aux produits forestiers non ligneux : la forêt est une source de revenus importante et productrice d'emplois (FAO, 2001) et les femmes en dépendent davantage pour leur revenu (Byron et Arnold, 1974). L'accès des PFNL devient de plus en plus limité non seulement du fait de la baisse de productivités des ressources forestières mais également en raison en l'absence du droit d'accès à la propriété foncière.
- La baisse significative des sources de revenu des femmes.

⁶ http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2020_overview_french.pdf

De manière globale, les femmes sont plus vulnérables au changement climatique que les hommes et elles témoignent en ces termes : « on marche longtemps pour trouver du bois ; nos puits sont devenus secs ; on ne trouve plus de produits à vendre ; nos terres sont devenues improductives ; nous n'avons pas d'argent ; il ne pleut plus comme avant, etc. » (enquête d'opinion réalisée en 2013 auprès des femmes dans le cadre de l'exercice d'élaboration du PNA).

Ainsi, le profil genre du Burkina Faso se définit autour d'enjeux et d'indicateurs clés multiples en lien avec les différents secteurs d'intervention du gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers. Dans le cadre de ce projet, ces secteurs sont relatifs :

- à la participation des femmes dans l'économie qui bien que relativement élevée⁷, reste inférieure à celle des hommes ;
- à l'accès au crédit qui reste inégal entre les femmes et les hommes quel que soit leur âge. En 2015, 12 pour cent des femmes ont un compte dans une institution financière formelle, par rapport à 15 pour cent des hommes ;
- au développement rural et à la sécurité alimentaire qui sont des domaines dans lesquels les femmes jouent un rôle primordial ; cependant elles ont un accès limité aux ressources productives ; et
- à la pandémie de la Covid 19 qui a un impact différent sur les hommes et les femmes, en raison de leurs différents rôles socioéconomiques et des inégalités existantes entre les sexes. Le ralentissement économique résultant de la crise va toucher plus durement les femmes qui occupent des emplois vulnérables dans le secteur informel, les femmes et les filles en situation de déplacées internes, les femmes âgées et celles particulièrement exposées du secteur de la santé.

Le projet vise à garantir la participation significative des femmes et des jeunes (filles et garçons) aux actions du projet, qu'il s'agisse de participation aux prises de décision, d'accès amélioré à l'information, d'accès égalitaire aux ressources et au partage des bénéfices. Notamment ces principes constituent le socle du fonctionnement des Clubs Dimitra et la trame d'animation des champ écoles (CEAP) et des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Les informations collectées selon le système d'évaluation et de suivi du projet seront désagrégées par sexe et possiblement par âge.

1.3.6 Description du projet

L'aménagement et la réhabilitation des boulis dans la zone sahéenne vise à soutenir les productrices et producteurs à développer un système de production durable et résilient face au changement climatique. En effet, sur la base des expériences pilotes de la FAO au Sahel, l'installation de boulis peut servir à développer des systèmes de production plus durables, alternant des cultures vivrières et arboricoles avec des cultures maraichères associées à l'activité d'élevage et pisciculture grâce à la disponibilité et à la maîtrise d'eau.

Les principaux objectifs spécifiques poursuivis par le projet sont les suivants :

⁷ Selon l'indice de compétitivité mondiale, en 2014-15 le pays se classait 39e sur 144 pays dans le pourcentage des femmes qui participent au marché du travail : <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2014-2015/rankings/>

- ✓ Objectif spécifique 1 : Améliorer la disponibilité en eau pour (i) les besoins agricoles, les besoins piscicoles et (ii) les besoins pastoraux dans les régions du Sahel, du Centre nord et du Nord ;
- ✓ Objectif spécifique 2 : Appuyer des populations bénéficiaires afin qu'elles développent des systèmes alimentaires résilients et durables ;
- ✓ Objectif spécifique 3 : Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement en vue de : (i) promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau, (ii) pérenniser les dispositifs physiques développés et (iii) renforcer la capacité de participation inclusive des communautés à la prise de décision et leur capacité d'action collective, y compris dans la prévention et gestion des conflits (iv) *améliorer et protéger la biodiversité et les écosystèmes grâce à la mise en place d'ouvrages de CES/DRS de lutte contre l'érosion et la pratique de l'agroforesterie sur les bassins versants des bas-fonds et autour des boulis.*

Pour atteindre ces objectifs, le projet mettra un focus important sur l'engagement communautaire par le biais des Clubs Dimitra. Ces derniers permettront, d'une part, de créer un environnement local porteur et de constituer un socle sur lequel les activités du projet pourront s'appuyer et, de l'autre, de booster la participation des femmes/filles dans la gouvernance locale et l'autonomisation des populations rurales.

Toutes les actions du projet, au niveau de chaque village, devront se préparer et se réaliser (et s'évaluer) avec et/ou par les communautés elles-mêmes dans le cadre du fonctionnement régulier des Clubs Dimitra. Chacun des villages ciblés pourra compter en moyenne 5 clubs suivant sa configuration géographique et l'effectif de sa population en donnant, essentiellement à toutes les femmes, toutes les filles, au même titre que les jeunes et adultes hommes, l'opportunité d'une participation effective aux processus de prise de décision.

Tous les objectifs du projet, toutes les actions qui s'y rattachent seront considérés comme des préoccupations de toute la population afin de créer les conditions d'une participation active totale, effective et efficiente de chaque membre de la communauté, ce qui favorisera la réussite de toutes les autres activités du projet, ainsi que l'engagement, l'appropriation et la pérennisation des acquis.

La résultante de la démarche est en effet que la communauté entière, y compris les autorités coutumières et religieuses, se donne les moyens d'une prise de conscience collective sur des situations préoccupantes et d'actions collectives pour apporter des solutions. Les Clubs Dimitra⁸ sont par essence, des structures communautaires non formelles qui permettent de promouvoir le développement endogène et de renforcer la cohésion sociale et la paix.

⁸ Les Clubs Dimitra sont des groupes informels de communication et d'action fondés sur l'inclusion de tous les acteurs du milieu et sur l'égalité hommes-femmes. Sans exclure personne, ils permettent aux populations rurales souvent laissées pour compte d'exercer leur citoyenneté et de prendre leur propre destin en main. Hommes et femmes travaillent ensemble pour améliorer la qualité de vie, lutter contre les discriminations et stéréotypes de genre et transformer leur milieu, y compris en termes de cohésion sociale.

1.3.7 Gestion des connaissances et communication

1.3.7.1 Partage des connaissances

Le projet bénéficiera de l'expertise et de l'expérience de la FAO pour l'accès au savoir, le partage et la gestion des connaissances au niveau global, et de leur application au niveau du Burkina Faso. Tout au long du projet, des efforts seront entrepris pour faciliter l'accès à l'information et aux connaissances. Les données et les informations générées au cours du projet seront enregistrées et conservées par la partie nationale représentant le Gouvernement et la FAO, et seront à la disposition du donateur et à toute autres entités désireuses sous l'autorisation. En ce qui concerne le partage et la communication des informations par la FAO, le site de la FAO est un excellent outil pour donner aux décideurs et aux professionnels l'accès à la connaissance et l'expertise de l'organisation.

1.3.7.2 Leçons apprises

Les leçons apprises des interventions de la FAO quelle que soit l'origine du financement, sont systématiquement capitalisées aussi bien au niveau technique et opérationnel qu'au niveau institutionnel. Intervenant au Burkina Faso depuis 1979, la FAO possède une base de données qui permet de faire valoir les complémentarités par rapport à des actions passées et éviter les duplications.

L'approche de la FAO qui est le « faire- faire », a permis d'avoir des résultats fort appréciables sur le terrain dans les récents projets similaires.

Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires et des parties prenantes, la mise à la disposition des bénéficiaires d'intrants d'appui productifs (semences et équipements) ont eu comme effet combinée, l'augmentation de la production alimentaire l'amélioration de la qualité des produits, l'amélioration des revenus, toute chose qui a contribué à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation, la durabilité sur le plan alimentaire mais surtout augmenter les capacités de résilience des bénéficiaires.

1.3.7.3 Communication

Du matériel, des outils et des supports de communication seront élaborés à la fois pour la mise en œuvre des activités ainsi que pour la diffusion des résultats du projet. Un certain nombre des produits de communication sera adapté à des publics spécifiques (en langue locale selon les besoins) et seront élaborés en collaboration avec les parties prenantes.

De manière spécifique et opérationnelle, une stratégie de communication et de visibilité sera mise en œuvre pour accompagner les activités du projet. Ainsi, s'agira pour toutes les activités majeures de couvertures médiatiques audiovisuelles ou de la presse écrite afin de diffuser au maximum les résultats du projet. Les séances de sensibilisation feront l'objet de reportage audio pour être diffusé dans les radios locales afin de diffuser largement les conseils sur les déstockages en tant de crise ainsi que d'autres informations jugées utiles. Toutes les publications, reportages télévisuels, films et les communiqués de presse seront publiés sur les sites web de la FAO et sur les réseaux sociaux.

SECTION 2 – FAISABILITE

2.1 Dispositions de mise en œuvre

2.1.1 Cadre Institutionnel et Coordination

La FAO assurera la coordination, la programmation, la planification, le suivi, l'évaluation et la supervision de toutes les activités inscrites au compte de ce projet.

Elle identifiera les partenaires (bureaux d'études, entreprises, ONG entre autres) et procédera à l'établissement de protocoles d'accord et de contrats de services avec ceux-ci pour la mise en œuvre des activités.

Toutes les interventions du projet tiendront systématiquement compte de la sauvegarde des ressources naturelles, de l'environnement et du maintien de la biodiversité en impliquant de façon participative les populations. Dans le cas de mise en place de certaines activités dont les boullis, les bassins piscicoles et autres forages pour la production agricole et maraichère, les services déconcentrés en charge de l'environnement seront sollicités pour faire une prescription environnementale et établir des fiches de gestion environnementales, comme prévu par la législation nationale.

La FAO et le ministère lead (Ministère en charge de l'agriculture) mettront en place un comité technique de suivi du projet auquel sera associé la partie Belge comme observateur.

2.1.2 Apports du Gouvernement

Le Gouvernement à travers les Ministères impliqués sera responsable de la mise en œuvre et du suivi du projet. A cet effet, il mettra à la disposition du projet toutes les informations ainsi que les infrastructures et matériels nécessaires à son bon déroulement, pour ses besoins administratifs et logistiques.

Ces ministères tant au niveau central qu'au niveau déconcentrés assisteront le projet dans l'exécution des diverses tâches de planification, suivi évaluation et capitalisation ainsi que dans l'exécution des activités sur le terrain.

2.1.3 Apports des Partenaires

Dans le cadre du partenariat, le projet collaborera étroitement avec les partenaires ci-après :

- **Les Partenaires techniques** : Ce sont les services spécialisés des ministères qui interviennent dans le domaine. Leurs réseaux d'encadrement et d'appui des producteurs seront mis à contribution pour la mise en œuvre des activités sur le terrain.

- **Les collectivités territoriales** : Il s'agit des communes rurales qui participeront au processus de ciblage des bénéficiaires et assureront le suivi des activités du projet, afin d'en assurer la pérennité.
- **Les ONG et associations (Partenaires opérationnels)**: Opérateurs de proximité, chargés de la mobilisation sociale, ils faciliteront les échanges d'information portant sur le ciblage des populations, apporteront l'appui logistique à l'exécution des distributions des kits et collaboreront pour l'organisation des formations/sensibilisations des bénéficiaires.
- **Les bureaux d'études et les entreprises** : ce sont des prestataires de service desquels on attend une conduite des travaux conformément aux règles de l'art afin d'aboutir à des résultats probants.

2.1.4 Stratégie/Méthodologie de mise en œuvre

L'implémentation du projet s'appuiera sur les services techniques des Ministères en charge du développement rural et de la sécurité alimentaire ; des protocoles d'accord seront signés avec ces services techniques à cet effet.

Au niveau national, il sera mis en place un comité technique de suivi (CTS) qui se réunira deux fois au cours de l'année pour approuver les plans de travail et les rapports annuels, et donner des orientations et recommandations pour l'amélioration des performances du projet. Ce comité technique de suivi sera composé des ministères techniques impliqués (agriculture, eau et assainissement, ressources animales, environnement, recherche scientifique), et des élus locaux notamment les conseillers régionaux, les maires des communes d'intervention représentant les bénéficiaires. Il sera dirigé par le ministère de tutelle (MAAHM) et sous la supervision globale de la FAO et de la coopération belge.

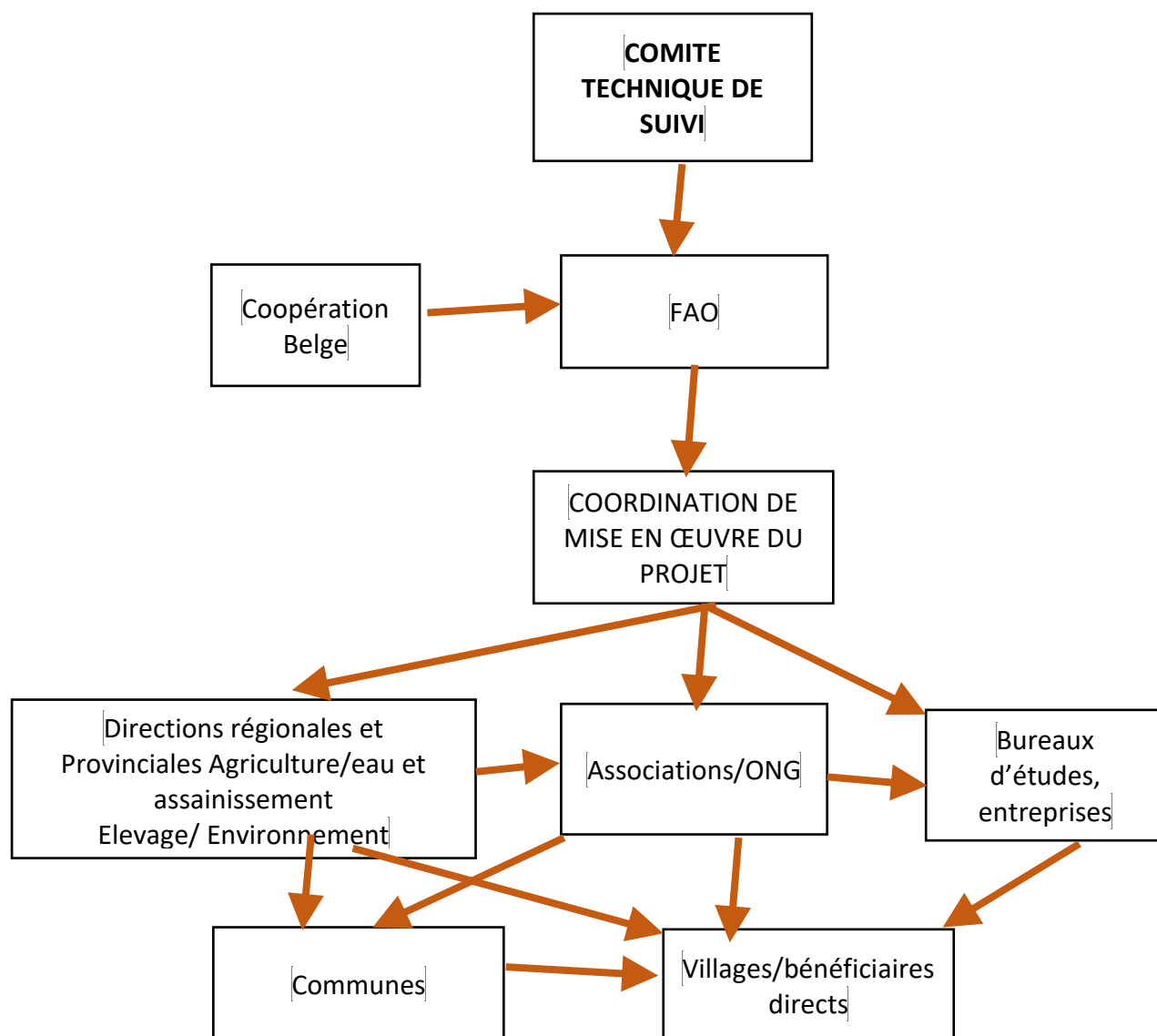
Les cabinets d'ingénierie et les entreprises de construction seront recrutés selon les procédures en vigueur et les travaux exécutés selon les cahiers de charges élaborés à cet effet. Par ailleurs, il sera fortement mis à contribution l'expertise des associations et les ONG spécialisées dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de production agrosylvopastorale notamment pour la mobilisation des bénéficiaires.

Les prestations de ces structures seront requises à la fois pour assurer l'appropriation des activités à mener.

La FAO, dans la mise en œuvre du projet, mettra un accent particulier sur le renforcement des capacités des acteurs, de sorte à créer un leadership national qui puisse s'approprier des actions et assurer la continuité dans son rôle régalié.

Toutes les interventions du projet tiendront systématiquement compte de la sauvegarde des ressources naturelles, de l'environnement et du maintien de la biodiversité végétale qui dépend en partie de l'implication participative des populations.

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE



2.1.5 Supervision Technique et mécanismes de soutien

La Représentation de la FAO au Burkina Faso, bénéficiera de l'appui du bureau sous-régional en charge de la résilience à Dakar (REOWA) à travers des missions d'appui technique aux activités du projet, la clearance des dossiers techniques, des rapports, la participation aux ateliers de lancement et de formation du projet. Le Land and Water *Officer* au Bureau régional pour l'Afrique de la FAO jouera le rôle de *Lead Technical Officer* (LTO) en apportant son appui technique notamment dans la clearance des rapports, le plan de travail, des spécifications techniques, la supervision des activités, etc. L'officier de la *division des terres et des eaux* (NSL) sera le *Headquarters Technical Officer* (HQTO).

2.1.6 Gestion et dispositions d'appui opérationnel

Le Représentant de la FAO au Burkina Faso sera le « *budget holder* » et la gestion des ressources financières se fera suivant les règles et procédures administratives, financières et opérationnelles de la FAO. L'équipe technique de la FAO chargée de la mise en œuvre du projet mettra en place un dispositif de suivi-évaluation. A cette fin, des missions régulières de suivi seront effectuées par l'équipe sur le terrain. Le bureau sous-régional de la FAO à Dakar (SFW), au niveau du siège de la FAO à Rome, qui sont des structures de supervision de l'équipe de terrain de la FAO, effectueront chacune une mission de supervision des activités du projet au cours de sa mise en œuvre. L'équipe de terrain de la FAO se chargera de la planification, de la coordination et de la supervision générale des activités du projet sur le terrain en collaboration avec les partenaires du projet.

2.2 Modalités Opérationnelles

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre seront basées sur les éléments suivants :

- Mise en œuvre directe par la FAO en utilisant les sections du manuel pertinentes de la FAO pour le recrutement du personnel, pour l'acquisition de biens et services auprès d'entreprises à but lucratif (MS 502) ou de services auprès d'organisations à but non lucratif (MS 507), etc.

2.3 Statistiques

Sans objet

2.4 Technologies de l'information

Sans objet

2.5 Gestion des risques

2.5.1 Risques pour le projet

Pour le projet, les risques identifiés sont essentiellement de six ordres :

- Les conflits fonciers ;
- L'insécurité liée à la crise sécuritaire rendant difficile la mise en œuvre du projet ;
- Ralentissement des activités lié aux mesures de restrictions (fermeture des frontières, mise en quarantaine, fermeture de marché, limitation des regroupements,) en lien avec la COVID 19 ;
- Le non-fonctionnement du marché provoquant la non-disponibilité des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires pour l'approvisionnement des bénéficiaires ;
- Les conditions climatiques ne permettent pas une mise en œuvre correcte des activités agricoles ; et
- Frustrations et tensions sociales d'une partie de la population, dues à la non-couverture de l'ensemble des populations dans le besoin.

Face à ces risques, des mesures générales et structurelles pour mitiger ces risques et améliorer la résilience sont prises même si ces mesures dépassent le niveau d'intervention du projet et sont plutôt développées et mises en œuvre dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social, du Programme National du Secteur Rural et des autres politiques et stratégies. Ces politiques, stratégies et programmes ciblent la croissance économique, le développement durable, la lutte contre la pauvreté et contribueront sans doute à la résilience des systèmes de production en milieu rural.

2.5.2 Risques environnementaux et sociaux du projet

➤ Risques sociaux du projet

Les distributions des intrants et autres équipements de production ainsi que les actions de renforcement des capacités où une partie n'en reçoit pas, pourraient créer des risques sociaux. Ceux-ci pourraient être mitigés par une bonne communication à temps sur le projet et surtout sur le critère de sélection des bénéficiaires des interventions du projet.

➤ Risques environnementaux du projet

Les risques du projet sur l'environnement sont faibles au regard de la nature des activités du projet qui doivent permettre de restaurer les sols, le couvert végétal et l'environnement d'exécution.

Il faut noter que la création ou la réhabilitation de boulis pourra avoir des avantages pour la protection de la biodiversité en servant de point d'abreuvement de la faune, de zone de repos pour les oiseaux migrateurs, de lieu de reproduction de la faune (Batraciens, etc), de conservatoire d'espèces végétales, etc.

Les activités de plantation/ensemencement des herbacées et la réalisation d'ouvrages en amont et autour du boulis ou sur les berges contribueront à (i) réduire l'érosion d'origine hydrique et par conséquent, atténuer de manière durable le processus d'ensablement des mares, (ii) à la renaissance des tapis arborés et herbacés sur le site traité, etc.

L'activité de réalisation de boulis aura cependant quelques impacts environnementaux négatifs sur la biodiversité qui nécessitent de simples mesures d'atténuation. Il s'agit de la perturbation des habitats de faune, de quelques déboisements lors de la réalisation des boulis, de l'assèchement des points d'eau en aval, de la restriction d'accès des animaux à la mare pendant les travaux, du risque de maladie respiratoire due à la poussière soulevée lors des travaux de confection des ouvrages, du risque de blessures dues aux manipulations des outils aratoires (pelles, pioches), du risque de conflit lié au statut foncier des sites, etc.

Plusieurs mesures de mitigation sont prévues pour limiter les impacts négatifs : éviter autant que possible le déboisement lors de travaux, la mise à disposition de boîte à pharmacie, gants, etc ; la sensibilisation des travailleurs sur les maniements des outils (pelles, pioches), le port des masques anti-poussière, le respect de la distanciation, etc.

Pour favoriser le retour de la végétation et réduire l'ensablement de la mare, des semis directs de graminées et la plantation de certaines espèces forestières appréciées par les communautés et appréciées par la faune, seront effectués dans les ouvrages et sur les berges.

2.6 Suivi évaluation et reportage

2.6.1 Disposition de suivi

La FAO Burkina Faso se chargera de la planification, de la coordination et de la supervision générale des activités du projet sur le terrain en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre du projet. L'équipe technique de la FAO chargée de la mise en œuvre du projet mettra en place un dispositif de suivi-évaluation sous le leadership de l'expert en suivi-évaluation et capitalisation. Des missions régulières (mensuel et trimestriel) de suivi seront effectuées par l'équipe du projet sur le terrain. Le bureau pays de la FAO bénéficiera de l'appui technique du bureau sous régional de la FAO à Dakar, et du Siège de la FAO à Rome.

Les partenaires de terrain feront un suivi quotidien rapproché des activités des bénéficiaires et élaboreront des rapports sur l'état de mise en œuvre du projet pour la FAO.

Des plans de travail annuel détaillés seront élaborés et les informations générées par le suivi des activités seront consolidées.

Les principales actions clés en matière de suivi-évaluation prendront donc en compte :

- Les études de référence (*baseline*), d'évaluation à mi-parcours (*midline*) et finale (*endline*)
- La validation des sites, des communes et des listes de bénéficiaires du projet
- Les enquêtes post-distribution
- La capitalisation des expériences et des leçons apprises
- La réalisation de mission de terrain pour apprécier la mise en œuvre des activités réalisées, les résultats atteints, les contraintes rencontrées, les conclusions et les recommandations.

2.6.2 Suivi-Évaluation des activités du projet

L'équipe technique de la FAO chargée de la mise en œuvre du projet mettra en place un dispositif de suivi-évaluation. A cette fin, des missions régulières de suivi seront effectuées par l'équipe sur le terrain. Le bureau sous régional de la FAO à Dakar, au niveau du siège de la FAO à Rome, qui sont des structures de supervision de l'équipe de terrain de la FAO, effectueront chacune une mission de supervision des activités du projet au cours de sa mise en œuvre. L'équipe de terrain de la FAO se chargera de la planification, de la coordination et de la supervision générale des activités du projet sur le terrain en collaboration avec les partenaires du projet.

Un rapport de démarrage, 3 rapports annuels d'activités et un rapport final seront élaborés au cours du projet.

Les partenaires de terrain feront au quotidien un suivi rapproché des activités et des bénéficiaires et élaboreront des rapports de suivi pour la FAO.

Au préalable, des protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre du projet seront élaborés par la FAO dans les deux premières semaines du projet de manière qu'ils soient signés avant la mise à disposition des intrants et équipements.

Tenant compte de la durée du projet (4 ans), il sera mis en œuvre des plans de travail annuels détaillés dont le premier sera établi au cours de l'atelier de lancement du projet. Les informations générées par le suivi des activités en cours seront consolidées pendant les missions d'appui effectuées par des unités techniques de la FAO. Ces missions seront consacrées au suivi interne et à l'appui technique aux actions en cours. Elles permettront d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires. Ces missions seront effectuées en concertation avec les autorités nationales et la Coopération Belge

L'évaluation périodique du projet indiquera les activités réalisées, les résultats atteints, les contraintes rencontrées et les solutions envisagées, les conclusions et les recommandations.

2.6.3 Reporting

La FAO aura la responsabilité de la rédaction des rapports périodiques et veillera à impliquer la partie nationale dans le processus du rapportage. Par ailleurs, toutes les parties prenantes du projet participeront à la validation de ces rapports.

Les rapports concernent :

- le rapport de démarrage des activités à travers l'atelier de lancement assorti des principales recommandations et orientations des participants;
- les rapports semestriels d'avancement du projet;
- les rapports annuels (techniques et financiers);
- les rapports de missions terrain;
- les rapports des partenaires de mise en œuvre;
- les rapports d'étude Post distribution Monitoring; et
- les rapports d'évaluation (*baseline, midline et endline*); et
- le rapport final de mise en œuvre du projet.

TYPE DE RAPPORT	RESPONSABLE
Rapport de démarrage	Coordonnateur du projet, Expert GR, chef de cluster PADN.
Rapports semestriels d'avancement	Coordonnateur du projet, Expert GR, chef de cluster PADN
Rapports annuels techniques	Coordonnateur du projet, Expert GR, chef de cluster PADN
Rapports annuels financiers	AFAOR-Administration, Chargé de Programme FAO BF
Rapports de missions terrain	Experts Techniques du projet
Rapports des partenaires de mise en œuvre	Partenaires techniques et partenaires opérationnelles
Rapports d'étude Post distribution Monitoring	Consultants et Expert suivi évaluation du bureau
Rapports d'évaluation (<i>baseline, midline et endline</i>)	Consultants et Expert suivi évaluation du bureau
Rapport final de mise en œuvre du projet.	Coordonnateur du projet, Expert GR et chefs de clusters

Les partenaires technique et opérationnels feront un suivi quotidien rapproché des activités des bénéficiaires et élaboreront des rapports de suivi pour la FAO.

2.7 Evaluation finale

Conformément à la politique de la FAO en matière d'évaluation, ce projet inclura une évaluation finale décentralisée, qui sera lancée dans un délai de six mois avant la date maximale de fin de projet (date butoir). Elle visera à identifier les résultats du projet, leur durabilité et les impacts réels ou potentiels. Elle aura également pour but d'indiquer les mesures futures à prendre pour assurer la continuité du processus développé par le projet. Le BH sera chargé de contacter le RES dans un délai de six mois avant la date maximale de fin de projet (date butoir). Le RES gèrera l'évaluation finale indépendante décentralisée de ce projet sous la direction et le soutien de l'OED et assurera le contrôle de la qualité du processus d'évaluation. Les consultants indépendants mèneront l'évaluation finale du projet en tenant compte du « Manuel d'évaluation de l'OED pour les évaluations finales et ses annexes ». L'OED fournira une assistance technique tout au long du processus d'évaluation, en particulier via l'équipe décentralisée d'appui à l'évaluation de l'OED, et un feedback sur l'assurance qualité concernant : la sélection des consultants, les TDR de l'évaluation, le rapport provisoire et le rapport final. L'OED s'assurera du contrôle de la qualité du rapport d'évaluation finale. Après la fin de l'évaluation finale, le BH sera chargé de préparer la réponse de la direction à l'évaluation dans un délai de quatre semaines et de la partager avec les partenaires nationaux et l'OED.

SECTION 3 - DURABILITE

3.1 Développement des capacités

La durabilité du projet repose sur le développement du leadership national, l'implication des bénéficiaires, la réduction des inégalités liées au genre, l'appropriation du projet par les bénéficiaires et les structures d'encadrement à travers une approche appropriée toujours développée par la FAO dans toutes ses interventions et en particulier avec l'approche des Clubs Dimitra.

L'intervention du projet s'appuiera sur les services techniques des Ministères en charge du développement rural et de la sécurité alimentaire, particulièrement sur les directions régionales d'appui conseil de proximité et du dispositif de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par ailleurs, il sera fortement mis à contribution l'expertise des associations et les ONG spécialisées dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de production agrosylvopastorale notamment pour la mobilisation des bénéficiaires.

Les prestations de ces différentes structures seront requises à la fois pour assurer l'appropriation des activités à mener et pour les contrôles de qualité à tous les niveaux.

La FAO, dans la mise en œuvre du projet, mettra un accent particulier sur le renforcement des capacités de sorte à créer un leadership national qui puisse s'approprier des actions dans la durée.

Au niveau village, les Clubs Dimitra seront utilisés comme porte d'entrée afin de garantir une mobilisation appropriée des communautés. Par conséquent leur mise en place précédera toutes les autres activités physiques du projet.

La capitalisation des bonnes pratiques et/ou expériences du projet sera faite systématiquement et diffusée pour leur mise à échelle. Les échanges d'expériences réalisés par les Clubs Dimitra, s'appuieront sur la radio communautaire et les rencontres des clubs favoriseront au niveau local la mise à échelle des bonnes pratiques.

3.2 Stratégie de sortie

La stratégie de retrait sera bâtie sur l'analyse des parties prenantes issue de l'étude de base. Dans le contexte actuel de décentralisation intégrale que connaît le Burkina Faso, cette stratégie pourra aussi s'appuyer sur les collectivités territoriales et les communautés à la base (clubs Dimitra) en tant qu'acteurs incontournables de leur développement.

La pérennité des activités menées dans le cadre du projet se fera à travers :

- D'abord la recherche de la durabilité : qui sera faite à travers l'appui intégré aux populations évoluant dans un même secteur géographique donné. En effet, les aménagements ou réhabilitations de boullis, forages, sites maraichers, l'appui en semences améliorées (vivrières et maraichères), se feront dans un même territoire géographique dans le but de faire tache d'huile et de permettre aux populations appuyées d'avoir un paquet d'appuis intégré et complémentaire se renforçant mutuellement ;
- Les formations s'inscriront dans un plan de renforcement de capacités des acteurs suite à une analyse participative des besoins et la prise d'engagement par les bénéficiaires, à effectivement mettre en pratique les techniques apprises à l'issue de chaque formation. Les rapports de formation, avec les engagements des parties prenantes, seront disponibles après chaque session de formation ;
- Le soutien durable à la production notamment à travers les appuis (intrants, équipements, aménagements de boullis, forages, animaux, etc.), et les formations techniques dispensées dans plusieurs domaines (itinéraires techniques de production, gestion de l'eau, etc.) pour garantir une meilleure productivité suite aux appuis reçus. Les rapports de formations ainsi que les listes émargées des bénéficiaires seront disponibles pour attester de l'effectivité de ces appuis ;
- Également, des champs écoles de producteurs et clubs Dimitra qui seront installés avec un facilitateur (appartenant aux structures décentralisées de l'Etat) qui animera une session hebdomadaire de formation. Un rapport de mise en œuvre des champs Ecoles sera élaboré avec la collaboration des différents facilitateurs;
- La facilitation de la mise en relation entre clubs Dimitra, etc. pour des échanges d'expériences et de connaissances sera matérialisée par un rapport d'échange ;
- L'aménagement de bas-fonds pour la production rizicole et maraichère de contre saison avec la mise en place de comités de gestion communautaire, mobilisés pour les travaux et responsables de l'entretien et de la gestion durable des infrastructures ;
- Au niveau du soutien aux producteurs vulnérables, la pérennisation des acquis va être recherchée par les aspects suivants de l'intervention : (i) La formation / l'information sur l'entretien des ouvrages, sur les bonnes pratiques agricoles vivrières et maraichères (ii) l'opérationnalisation de structures communautaires ayant démontré leur implication dans la réalisation et l'entretien durable des aménagements et des ouvrages de mobilisation des eaux (COGES, clubs Dimitra);
- L'organisation des formations pratiques sur la gestion des ouvrages de mobilisation des eaux pour la production agrosylvopastorale : les capacités techniques et opérationnelles

des services techniques et des bénéficiaires seront renforcées afin d'assurer la durabilité des actions entreprises, même après la clôture du projet. Ainsi les formations porteront sur plusieurs thèmes tels que l'entretien des ouvrages hydrauliques, les itinéraires techniques de production maraichères. Les modules de formation seront validés au préalable par les experts de la FAO, puis des rapports de formations seront élaborés, puis approuvés par la FAO ;

- Grace aux CEP et clubs Dimitra, il sera envisagé un pool de producteurs qui à leur tour, formeront un groupe de bénéficiaires susceptibles de jouer dans la durée, le rôle de moniteurs sur le terrain ;
- Afin de pérenniser les acquis pour une meilleure stratégie de sortie, les missions d'appui des experts de la FAO se feront toujours en collaboration avec les services techniques déconcentrés et veilleront à faciliter la prise de conscience au sein des communautés, à susciter leur désir de capitaliser et de pérenniser les acquis, puis à les accompagner pour les aider à mieux s'organiser par elles-mêmes. Chaque mission sera sanctionnée par un rapport soumis à l'approbation de la FAO ;
- Enfin, toutes les activités à entreprendre dans le cadre de ce projet se feront avec la participation effective des services techniques déconcentrés, des collectivités locales et l'engagement des bénéficiaires afin de garantir une meilleure appropriation et seront consignées dans les rapports périodiques des partenaires techniques et opérationnels ;
- Pour toutes les activités programmées, les services techniques déconcentrés, les ONGs, les Associations de producteurs, les bénéficiaires et leurs organisations professionnelles ainsi que les collectivités locales seront chargés d'assurer la durabilité technique, financière et institutionnelle des activités à la fin du projet de la manière suivante :
 - Les services techniques déconcentrés en tant que structures pérennes de l'Etat Burkinabè, dans la continuité des protocoles d'accord signés avec la FAO, vont continuer à assurer le suivi-accompagnement techniques des bénéficiaires du projet après le projet ;
 - Les bénéficiaires, grâce aux formations et accompagnements techniques reçus vont pouvoir continuer à assurer la pérennité de leurs activités à partir des sessions de renforcements de capacités réalisées .
- Les clubs Dimitra seront à mesure d'assurer de manière durable l'appui aux bénéficiaires pour l'amélioration de la cohésion sociale, du vivre ensemble et de l'organisation interne au sein des communautés pour la poursuite des actions ;
- Les bénéficiaires, grâce aux formations et accompagnements techniques reçus dans les CEP et clubs Dimitra, disposeront de capacités techniques pour pérenniser leurs activités.

3.3 Peuples autochtones

Selon les données disponibles, aucun peuple autochtone n'est identifié dans la zone d'intervention du projet. Néanmoins, l'engagement des parties prenantes pour la réalisation de toutes les activités en particulier pour la réalisation et la gestion des ouvrages de mobilisation des eaux de production, est conçu de manière à inclure toutes les communautés dans les zones ciblées. Si nécessaire, les formations pour le renforcement des capacités seront dispensées dans les langues locales.

3.4 Emploi rural décent

Par la promotion de l'emploi rural décent, la FAO dans le cadre de ce projet va veiller à multiplier les possibilités d'emploi agricole et non agricole, non seulement en renforçant les capacités des acteurs des chaînes de valeur concernées et en favorisant le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole, mais aussi en permettant la diversification des économies locales.

3.5 Durabilité environnementale

La mise en œuvre des activités du projet permettra d'atténuer significativement la pression de prélèvement des populations sur les ressources naturelles. Dans ce cadre, toutes les interventions du projet tiendront systématiquement compte de la sauvegarde des ressources naturelles, de l'environnement et du maintien de la biodiversité végétale qui dépend en partie de l'implication participative des populations. La protection des bassins versants des bas fonds programmés permettra aussi une durabilité environnementale certaine.

3.6 Egalité de genre

Le projet est classé G2 car ses cibles principales sont des femmes et jeunes, visant leur autonomisation et renforcement de l'égalité homme-femme en leur sein.

La mise en œuvre du projet se fondera sur une cartographie des besoins et des priorités des femmes, des jeunes et des hommes qui sera faite pour un choix des activités adaptées selon les besoins spécifiques genre ASEG (par exemple, le petit élevage, la transformation des produits agricoles et des PFNL sont des maillons investis par les femmes pour leur AGR).

Le projet va donc garantir la participation significative des femmes et des jeunes (filles et garçons) , aux actions du projet, qu'il s'agisse de participation aux prises de décision, d'accès amélioré à l'information, d'accès égalitaire aux ressources et au partage des bénéfices. Par exemple, ces principes sont au cœur de l'approche des Clubs Dimitra pour tout ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décision locale et à la gouvernance et constituent la trame d'animation des champs écoles (CEAP) et des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC).

Les informations collectées selon le système d'évaluation et de suivi seront désagrégées par sexe et possiblement par âge.

Annexe I

Matrice du Cadre Logique

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boulis multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)		Sources et moyens de vérification	Hypothèses
IMPACT	Cible/Indicateur	Valeur de référence de l'indicateur		
La sécurité alimentaire et la résilience des populations face aux effets néfastes du changement climatique sont améliorées	% des ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable et stable (pauvre < 5%)	0	Rapport Baseline/Endline	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
	Proportion de ménages ayant augmenté leur indice de capacité de résilience (RCI), +15 %	TBD		
EFFETS				

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les bœufs multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)		Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Effet 1: La cohésion sociale et le vivre ensemble sont promus par les bénéficiaires à travers des mécanismes de prévention et de gestion des conflits autour d'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage.	Degré de réduction de cas de conflits (réduction de l'ordre de 80%)	TBD	Rapport d'activité Rapport endline	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
Effet 2 : Les productrices et producteurs des bas-fonds des régions cibles du projet ont mis en place des systèmes de production agro-sylvo-pastorale durables et plus rentables grâce à la maîtrise de l'eau et des techniques agricoles climato-intelligentes	Proportion de productrices et producteurs adoptant des Systèmes de production Agro-sylvo-pastorale plus durables et productifs/Degré d'adoption (95%) Degré d'incrémentation de la productivité (100%)	0 TBD	Rapport Endline Rapport d'activités Rapport Baseline/Endline	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boulis multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)		Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Effet 3 : Les ménages les plus vulnérables disposent d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau (MRE) fonctionnels pour leurs besoins domestiques et pour la production agrosylvopastorale et halieutiques toute l'année.	% de ménages bénéficiaires ayant accès à l'eau pour la consommation et les activités agro sylvopastorales (100%)	TBD	Rapport d'activités Rapports Base line/End line	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
	% d'ouvrages réalisés/réhabilités fonctionnels (100%)			
Effet 4 : La biodiversité et les écosystèmes sont améliorés et protégés grâce à la mise en place des structures de lutte contre l'érosion et la pratique de l'agroforesterie sur les bassins versants des bas-fonds et autour des boulis	Superficie de bassin versant protégée et améliorée	TBD	Rapports d'activités Rapport base line/end line	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
PRODUITS/ACTIVITES		Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boulis multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produit 1.1. L'évaluation rapide des facteurs déclencheurs de conflits communautaires autour de l'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage est réalisée/actualisée⁹	# d'études réalisées	Rapport d'études	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
- Activité 1.1.1 Réaliser une étude d'actualisation des facteurs déclencheurs de conflits autour des ressources naturelles			
- Activité 1.1.2. Cartographier et ou (re)définir des zones de pâturage communautaires			
Produit 1.2. : La capacité des populations en matière de prévention et gestion des conflits à travers des mécanismes locaux fonctionnels est renforcé.	# d'agents communautaires (désagrégé par sexe et issus des Clubs Dimitra) outillés en matière de	Rapports d'ateliers, rapports de formation, rapports de distribution Rapport d'activité Cartes mémoires ou clés USB à utiliser par les clubs dans les	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire reste favorable à l'opérationnalisation du projet

⁹ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb6023fr.pdf>

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boules multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	<p>prévention et gestion des conflits (200 dont 50% de femmes)</p> <p># d'émissions et de diffusion de messages et émissions radiophoniques communautaires renforçant le vivre ensemble et la cohésion sociale (144)</p> <p>% de conflits gérés grâce à l'action des Club Dimitra (75%)</p>	téléphones et radios (pour écoute collective et discussion).	
Activité 1.2 .1. Mettre en place les Clubs Dimitra dans 20 villages par des actions de sensibilisation et de formation			
Activité 1.2.2. Renforcer les capacités des leaders des Clubs sur des techniques éprouvées de prévention et gestion de conflits intra et intercommunautaires			

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boullis multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Activité 1.2 .3. Renforcer les capacités relatives aux bonnes pratiques de cogestion des ressources naturelles et gouvernance du foncier en impliquant les Clubs Dimitra			
Activité 1.2 .4. Développer/enregistrer et diffuser des messages et émissions radiophoniques communautaires renforçant le vivre ensemble et la cohésion sociale			
Activité 1.2 .5. Mettre à disposition des postes radio solaires et des téléphones portables pour améliorer l'accès inclusif à l'information et à la communication participative.			
Activité 1.2 .6. Promouvoir la mise en réseau des Clubs Dimitra par l'organisation de fora, de visites d'échange entre leaders/membres des clubs et par un cadre d'interaction avec les services techniques et les autorités locales.			
Produit 2.1. L'étude analytique de la vulnérabilité aux changements climatiques des régions-cibles du projet est réalisée	# d'études de base conduite (1)	Rapport de l'étude	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire du pays reste favorable
Activité 2.1.1. Contractualiser avec un cabinet spécialisé et réaliser l'étude suivant les outils méthodologiques de la FAO/UN			
Produit 2.2. : La situation de référence des bas-fonds et des ouvrages de MRE est réalisée	# d'études de base conduites/actualisées (1)	Rapports d'études	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire du pays reste favorable

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les bœufs multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Activité 2.2.1. Réaliser une étude diagnostique des bas-fonds et des ouvrages de MRE incluant leur mode d'exploitation et de gestion			
Activité 2.2.2. Organiser un atelier de restitution des études.			
Produit 2.3. Les techniques de production agroécologique et de gestion durable des systèmes agro-alimentaires, sont démontrées et mises en œuvre en tant que mesures d'adaptation au changement climatique	# techniques de production promues (3) # de CEAP fonctionnels (20) # de fermes agroécologiques fonctionnelles (03)	Rapports d'activités Rapport endline	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
Activité 2.3.1. Développer et implémenter un Plan de Renforcement de Capacité d'adaptation aux changements climatiques liées aux systèmes agro-alimentaires résilientes promus.			
Activité 2.3.2. Dynamiser/ou mettre en place des Champs école agro-pastoraux (CEAP) comme centres de démonstration/vulgarisation des mesures d'adaptation au changement climatique dans 20 villages			

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boulis multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Activité 2.3.3. Dynamiser/ou mettre en place trois fermes agroécologiques (1 ferme par région) comme centres de formation pratique des acteurs et de promotion des techniques de production durable et climato-intelligentes			
Produit 3.1. Les ménages vulnérables bénéficient d'ouvrages de MRE à vocation domestique, agrosylvopastorale et halieutique pour la production vivrière, maraichère et sylvicole	#de boulis réalisés et réhabilités (20) # de forages réalisés /réhabilités (20) # de bassins piscicoles réalisés (20)	Rapports d'activités Rapport endline	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
Activité 3.1.1. Réaliser des études techniques de base dans chaque région pour la réhabilitation, la construction et l'aménagement des boulis			
Activité 3.1.2. Réaliser 15 boulis de 30.000 m3 (y compris aménagements annexes) et 15 bassins piscicoles de 60 m3			
Activité 3.1.3. Réhabiliter 5 boulis en situation de dégradation avancée			

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boulis multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Activité 3.1.4. Assurer le suivi-contrôle de l'exécution des travaux de réalisation et de réhabilitation des boulis et des bassins piscicoles			
Activité 3.1.5. Construire/réhabiliter des forages équipés de pompe à motricité humaine à usage domestique			
Produit 3.2. Les ouvrages réalisés et réhabilités sont bien gérés et fonctionnels	# AUE mis en place/redynamisé (20) Superficie aménagée en CES (200 ha) % d'ouvrage bien entretenus et fonctionnels (80%)	Rapport d'activités et de suivi	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
Activité 3.2.1. Mettre en place des aménagements de gestion conservatoire des eaux et des sols (dispositifs CES) à l'échelle du bassin versant par les usagers (au moins 200 ha) ;			
Activité 3.2.2. Appuyer la mise en place et/ou redynamisation des AUE (1 AUE par bouli soit au total 20 AUE)			
Activité 3.2.3. Former les producteurs à l'entretien et l'exploitation des infrastructures			
Activité 3.2.4. Former 20 AUE à la gestion des infrastructures			

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les bœufs multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produit 3.3. L'accès des ménages bénéficiaires à des intrants de qualité et à des connaissances techniques pour développer des systèmes alimentaires durables et intégrés est amélioré	<p># des producteurs bénéficiant d'une assistance (3000)</p> <p>% de producteurs ayant augmenté leur revenu (plus de 75%)</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport base line/end line</p>	<p>La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet</p>
Activité 3.3.1. Fournir des kits de production vivrière et maraichère			
Activité 3.3.2. Fournir des alevins et des aliments poissons			
Activité 3.3.3. Fournir des kits de production sylvicole à 3000 producteurs (semences, pots, plants)			
Activité 3.3.4 : Identifier un prestataire spécialisé (Bureau d'étude, personnes ressources, université, recherche ou ONG) pour le renforcement des capacités en matière de systèmes alimentaires durables et résilients			
Activité 3.3.5 : Former 3000 bénéficiaires sur le système de production agrosylvopastorale et halieutique durable et résilient au changement climatique et sur le nouveau modèle d'exploitation agricole innovant, résilient et performant (AIRP).			
Activité 3.3.6 : Appuyer la production fourragère (fourniture de semences fourragères, formation des communautés à la production fourragère)			

Titre du Projet :	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux effets néfastes du changement climatique par les boulis multi usages dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel.		
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produit 4.1. Les bassins versants sont protégés et conservés pour fournir des services écosystémiques adéquats et durables	Superficie de terre récupérée et/ou protégée	Rapport d'activités Rapport endline	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
Activité 4.1.1. Mettre en place des bandes enherbées			
Activité 4.1.2. Réaliser des travaux d'aménagement paysagique (y compris le suivi-contrôle)			
Activité 4.1.3. Installer des structures de renforcement des boulis			
Produit 4.2. Un écosystème favorable à la création et à la conservation de la biodiversité est créé et protégé	Nombre d'hectares plantés Nombre d'utilisateurs formés et/sensibilisés	Rapport d'activités Rapport endline	La situation politique, sociale, sécuritaire et sanitaire restent favorables à l'opérationnalisation du projet
Activité 4.2.1 Sensibiliser les communautés bénéficiaires sur la protection de la biodiversité (y compris la faune autour des boulis)			
Activité 4.2.2. Former les communautés bénéficiaires sur la protection de la biodiversité (y compris la faune autour des boulis)			

Annexe II

Matrice d'Engagement des parties Prenantes

1) Consultation des parties prenantes

Nom des parties prenante	Type de partie prenante	Profil du parties prenantes	Méthodologie de Consultation	Résultats de la Consultation	Délais requis (Pour les plans d'engagement des parties prenantes seulement)	Commentaires
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles et de la Mécanisation	Bénéficiaire indirect	National Government Institution body National Government Institution body	Signature de la convention avec le Gouvernement Participation au pilotage orientation et supervision du projet à travers les cadres créés à cet effet	Document de l'accord signé Arrêté de création des instances de pilotage, orientation et supervision Rapports de sessions	Toute la durée du projet	RAS
Ministère de l'eau et de l'assainissement	Bénéficiaire indirect	National Government Institution body National Government Institution body	Participation au pilotage orientation et supervision du projet à travers les cadres créés à cet effet	Arrêté de création des instances de pilotage, orientation et supervision Rapports de sessions	Toute la durée du projet	RAS
Ministère de l'environnement de l'économie verte et des changements climatiques	Bénéficiaire indirect	National Government Institution body National Government Institution body	Participation au pilotage orientation et supervision du projet à travers les cadres créés à cet effet	Arrêté de création des instances de pilotage, orientation et supervision Rapports de sessions	Toute la durée du projet	RAS

Nom des parties prenante	Type de partie prenante	Profil du parties prenantes	Méthodologie de Consultation	Résultats de la Consultation	Délais requis (Pour les plans d'engagement des parties prenantes seulement)	Commentaires
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Bénéficiaire indirect	<i>National Government Institution body National Government Institution body</i>	<i>Participation au pilotage orientation et supervision du projet à travers les cadres créés à cet effet</i>	<i>Arrêté de création des instances de pilotage, orientation et supervision Rapports de sessions</i>	<i>Toute la durée du projet</i>	RAS
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	Bénéficiaire indirect	<i>National Government Institution body National Government Institution body</i>	<i>Participation au pilotage orientation et supervision du projet à travers les cadres créés à cet effet</i>	<i>Arrêté de création des instances de pilotage, orientation et supervision Rapports de sessions</i>	<i>Toute la durée du projet</i>	RAS
Directions régionales en charge de l'agriculture, ressources animales, environnement (Partenaires Technique)	Bénéficiaires indirects	<i>Regional Government Institution/body Regional Government Institution/body</i>	<i>Protocole d'accord</i>	<i>Document de Protocole d'accord (PA) Rapports de mise en œuvre des PA</i>	<i>Toute la durée du projet</i>	RAS
Collectivités (Communes)	Bénéficiaires indirects	<i>Local Government Institution/body Local Government Institution/body</i>	<i>Appui à la résolution des questions touchant le foncier, immatriculation des espaces de conservation.</i>	<i>Document de conciliation Rapports de mission</i>	<i>Toute la durée du projet</i>	RAS
Bureaux d'études, entreprises de construction ONGs, Associations et consultants	Bénéficiaires indirects	<i>Civil Society Organization Civil Society Organization</i>	<i>Contrats de prestation, Protocoles d'accord, contrats</i>	<i>Document de Protocole d'accord (PA) ou contrat</i>	<i>Toute la durée du projet</i>	RAS

Nom des parties prenante	Type de partie prenante	Profil du parties prenantes	Méthodologie de Consultation	Résultats de la Consultation	Délais requis (Pour les plans d'engagement des parties prenantes seulement)	Commentaires
individuels (partenaires opérationnels)				<i>Rapports de mise en œuvre des PA ou du contrat</i>		
Communautés rurales	Bénéficiaires Directs	<i>Local communityLocal community</i>	<i>Ciblage et appui</i>	<i>Liste des bénéficiaires</i>	<i>Toute la durée du projet</i>	RAS

2) Mécanisme de réclamation

Information sur le Point Focal	Monsieur Dauda SAU, Représentant de la FAO au Burkina Faso
Contact détaillé	Représentation de la FAO au Burkina Faso Rue Pierre Barry BP : 2540 Ouagadougou 01 Email: fao-bf@fao.org Tel: +226 25 30 60 57 / 58
	En cas de non-satisfaction après échanges avec la FAO-Burkina Faso sur les différends, les plaintes écrites pourront être adressées au siège de la FAO aux adresses ci-dessous. Par courrier: Inspector General, Food and Agricultural Organization, <ul style="list-style-type: none"> • Par Poste: Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy • Par fax confidential: (+39) 06 570 55550 • Par email: Investigations-hotline@fao.org.
Expliquer comment le mécanisme de règlement des griefs a été communiqué aux intervenants	Au niveau village, un comité de plainte constitué de toutes les sensibilités sera mis en place pour recueillir les différentes plaintes. En outre, tout plaignant aura la possibilité de saisir directement la FAO à travers les points focaux ci-dessous. Tout occasion sera mise à contribution pour sensibiliser les bénéficiaires de la mise en place de ce dispositif et surtout comment formuler et déposer sa plainte

Annexe III

Plan de travail

	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3				ANNEE 4			
EFFETS/PRODUITS/ACTIVITES	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
<i>Effet 1 : La cohésion sociale et le vivre ensemble promus par les bénéficiaires à travers des mécanismes de prévention et gestion des conflits autour d'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage.</i>																
Produit 1.1. : L'évaluation rapide des facteurs déclencheurs de conflits communautaires autour d'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage est réalisée/actualisée																
Activité 1.1.1. Réaliser une étude d'actualisation des facteurs déclencheurs de conflits autour des ressources naturelles			x	x	x											
Activité 1.2.2. Cartographier et ou (re)définir des zones de pâturage communautaires			x	x	x											

Produit 1.2 : La capacité de participation inclusive des communautés à la prise de décision et leur capacité d'action collective est renforcée, y compris en ce qui concerne la prévention et gestion des conflits																
Activité 1.2.1. : Mettre en place les Clubs Dimitra dans 20 villages par des actions de sensibilisation et de formation			x	x	x	x	x	x	x	x	x					
Activité 1.2.2. Renforcer les capacités des leaders des Clubs sur des techniques éprouvées de prévention et gestion de conflits intra et intercommunautaires			x	x	x	x	x	x	x	x	x					
Activité 1.2.3. Renforcer les capacités relatives aux bonnes pratiques de cogestion des ressources naturelles et gouvernance du foncier en impliquant les Clubs Dimitra				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Activité 1.2.4.: Développer/enregistrer et diffuser des messages et émissions radiophoniques communautaires renforçant le vivre ensemble et la cohésion sociale				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Activité 1.2.5. : Mettre à disposition des postes radio solaires et des téléphones portables pour améliorer l'accès inclusif à l'information et à la communication participative.					x	x		x	x		x	x				
Activité 1.2.6. : Promouvoir la mise en réseau des Clubs Dimitra par l'organisation de forums et de visites d'échange entre leaders/membres des Clubs Dimitra et par un cadre d'interaction avec les services techniques et les autorités locales.								x			x	x				

Effet 2 : Les productrices et producteurs des bas-fonds des régions cibles du projet ont mis en place des systèmes de production agro-sylvo-pastorale durables et plus rentables grâce à la maîtrise de l'eau et des techniques agricoles climato-intelligentes																	
Produit 2.1. : L'étude analytique de la vulnérabilité aux changements climatiques des Régions-cibles du projet est réalisé et son rapport partagé																	
Activité 2.1.1. Contractualiser avec un cabinet spécialisé et réaliser l'étude suivant les outils méthodologiques de la FAO/UN	x	x															
Produit 2.2 : La situation de référence des bas-fonds et des ouvrages de MRE est réalisée																	
Activité 2.2.1. Réaliser une étude diagnostique des bas-fonds et des ouvrages de MRE incluant leur mode d'exploitation et de gestion	x	x															
Activité 2.2.2. Organiser un atelier de restitution des études			x														
Produit 2.3. Les techniques de production agroécologique et de gestion durable des systèmes agro-alimentaires, sont démontrées et mises en œuvre en tant que mesures d'adaptation au changement climatique																	
Activité 2.3.1. Développer et implémenter un Plan de Renforcement des Capacités d'adaptation aux changements climatiques liées aux systèmes agro-alimentaires résilients promus.					x	x	x	x									
Activité 2.3.2. Dynamiser/ou mettre en place des Champs école agro-pastorale (CEAP) comme centres de démonstration/vulgarisation des mesures d'adaptation dans 20 villages ;					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			

Activité 2.3.3. Dynamiser/ou mettre en place trois fermes agroécologiques (1 ferme par région) comme centres de formation pratique des acteurs et de promotion des techniques de production durable et climato-intelligentes					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Effet 3 : Les ménages plus vulnérables disposent d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau (MRE) fonctionnels pour leurs besoins domestique, agrosylvopastorale et halieutiques toute l'année.																
Produit 3.1. Les ménages vulnérables bénéficient d'ouvrages de MRE à vocation domestiques, agrosylvopastorale et halieutique pour la production vivrière, maraichère et sylvicole.																
Activité 3.1.1. Réaliser des études techniques de base dans chaque région pour la réhabilitation, la construction et l'aménagement des boulis	x	x			x	x										
Activité 3.1.2. Réaliser 15 boulis de 30.000 m3 (y compris aménagements annexes) et 15 bassins piscicoles de 60 m3			x	x	x	x			x	x						
Activité 3.1.3 : Réhabiliter 5 boulis en situation de dégradation avancée	x	x	x	x												
Activité 3.1.4 : Assurer le suivi-contrôle de l'exécution des travaux de réalisation et de réhabilitation des boulis et des bassins piscicoles			x	x	x	x			x	x						
Activité 3.1.5. Construire/réhabiliter des forages équipés de pompe à motricité humaine à usage domestique			x	x	x	x			x	x						
Produit 3.2. : Les ouvrages réalisés et réhabilités sont bien gérés et fonctionnels																

Activité 3.2.1 : mettre en place des aménagements de gestion conservatoire des eaux et des sols (dispositifs CES) à l'échelle du bassin versant par les usagers (au moins 200 ha) ;			x	x	x	x			x	x						
Activité 3.2.2 : appuyer la mise en place et/ou redynamisation des AUE (1 AUE par bouli soit au total 20 AUE)		x														
Activité 3.2.3: former les producteurs à l'entretien et l'exploitation des infrastructures					x	x			x	x			x			
Activité 3.2.4 : former 20 AUE à la gestion des infrastructures					x	x			x	x			x			
Produit 3.3. : L'accès des ménages bénéficiaires à des intrants de qualité et à des connaissances techniques pour développer des systèmes alimentaires durables et intégrés est amélioré																
Activité 3.3.1. Fournir des kits de productions vivrière et maraichère			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Activité 3.3.2. Fournir des alevins et des aliments poissons				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Activité 3.3.3. Fournir des kits de production sylvicole à 3000 producteurs (semences, pots, plants)				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Activité 3.3.4 : Identifier un prestataire spécialisé (Bureau d'étude, personnes ressources, université, recherche ou ONG) pour le renforcement des capacités en matière de systèmes alimentaires durables et résilients				x	x	x	x									
Activité 3.3.5 : former 3000 bénéficiaires sur le système de production agrosylvopastorale et halieutique durable et résilient au changement						x	x	x	x	x	x	x	x			

climatique et sur le nouveau modèle d'exploitation agricole innovant, résilient et performant (AIRP).																	
Activité 3.3.6 : Appuyer la production fourragère (fourniture de semences fourragères, formation des communautés à la production fourragère)			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
<i>Effet 4 : La biodiversité et les écosystèmes sont améliorés et protégés grâce à la mise en place des structures de lutte contre l'érosion et la pratique de l'agroforesterie sur les bassins versants des bas-fonds et autour des boulis</i>																	
Produit 4.1. Les bassins versants sont protégés et conservés pour fournir des services écosystémiques adéquats et durables																	
Activité 4.1.1. Mettre en place des bandes enherbées			x				x				x						
Activité 4.1.2. Réaliser des travaux d'aménagement paysagique (y compris le suivi-contrôle)			x	x	x	x			x	x							
Activité 4.1.3. Installer des structures de renforcement des boulis			x	x				x	x		x	x					
Produit 4.2. Un écosystème favorable à la création et à la conservation de la biodiversité est créé et protégé																	
Activité 4.2.1 Sensibiliser les communautés bénéficiaires sur la protection de la biodiversité (y compris la faune autour des boulis)				x	x				x	x			x	x			
Activité 4.2.2. Former les communautés bénéficiaires sur la protection de la biodiversité (y compris la faune autour des boulis)					x					x				x			
ACTIVITES TRANSVERSALES																	
Atelier de lancement du projet	x	x															

Atelier de clôture du projet																x	x
Etude de base du projet (Baseline)		x	x														
Etude finale du projet (Endline)													x	x			
Communication/visibilité	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suivi évaluation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Annexe IV

Budget : Proposition de Budget par effets

Description	Total (en USD)	Total (en Euros)	Ratio
Effet 1 : La cohésion sociale et le vivre ensemble promu par les bénéficiaires à travers des mécanismes de prévention et gestion des conflits autour d'accès aux ressources en eau, terre agricole et pâturage	173 492	172 971	3,37%
Effet 2 : Les productrices et producteurs des bas-fonds des régions cibles du projet ont mis en place des systèmes de production agro-sylvo-pastorale durables et plus rentables grâce à la maîtrise de l'eau et des techniques agricoles climato-intelligentes	203 037	202 428	3,94%
Effet 3 : Les ménages plus vulnérables disposent d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau (MRE) fonctionnels pour leurs besoins domestique, agrosylvopastorale et halieutiques toute l'année	3 010 452	3 001 421	58,45%
Effet 4 : La biodiversité et les écosystèmes sont améliorés et protégés grâce à la mise en place d'ouvrages de CES/DRS de lutte contre l'érosion et la pratique de l'agroforesterie sur les bassins versants des bas-fonds et autour des boulis.	168 492	167 986	3,27%
Activités transversales	1 594 631	1 589 847	30,96%
Sub-total	5 150 104	5 134 653	100%
Contribution obligatoire au Système de Coordinateur Résident des Nations Unies (Lévy) de 1 %		51 347	1%
Contribution Totale		5 186 000	101%

Budget détaillé

Parent Account	Parent Account Description	Account	Account Description	Original Budget en US\$
5013	Consultants	5542	Consultants - Internationally-recruited	38,000
5013	Consultants	5543	Consultants - Locally-recruited	55,380
5013	Consultants	5551	Consultants - National Projects Personnel	610,602
5013	Consultants	5570	Consultants Budget	7,628
5014	Contracts	5650	Contracts Budget	2,861,697
5020	Locally Contracted Labour	5660	Locally Contracted Labour Budget	10,455
5021	Travel	5661	Duty Travel	7,112
5021	Travel	5684	Travel - Consultants - International	5,643
5021	Travel	5685	Travel - Consultants - National	6,484
5021	Travel	5694	Travel - Training	120,949
5021	Travel	5696	Travel - Consultants - National Project Personnel	35,000
5021	Travel	5698	Travel - Non Staff	3,273
5021	Travel	5900	Travel - Duty Budget	396
5023	Training	5920	Training Budget	150,767
5024	Expendable Procurement	6000	Expendable Procurement Budget	368,768
5025	Non Expendable Procurement	6100	Non Expendable Procurement Budget	111,742
5027	Technical Services Support	6111	Report Costs	6,550
5027	Technical Services Support	6116	Project Evaluation Costs	41,078
5027	Technical Services Support	6119	Operational Support Costs	35,298
5027	Technical Services Support	6120	Technical Assistance to Field Projects	28,699
5027	Technical Services Support	6150	Technical Support Services Budget	2,496
5028	General Expenses Operating	6300	General Operating Expenses Budget	199,345
5029	Support Costs	6130	Support Costs Budget	334,452
5029	Support Costs	6130	Support Costs Budget	2,471
5050	General Expenses - Operating internal common services	6500	Chargeback Budget	105,820
Grand Total				5,150,104

Annexe V : Gestion des risques liés au Projet

Section A : Risques liés au projet

Risques	Impact	Probabilité	Mesures d'atténuation
Détérioration de la situation sécuritaire et sanitaire au niveau régional et en particulier au niveau de la zone d'intervention	Inaccessibilité de certaines localités, Déplacement des populations, Non-participation de plusieurs acteurs au projet Absence de l'encadrement technique sur le terrain Perturbation des circuits commerciaux et d'approvisionnement en intrants Renchérissement du cout des biens et services (transport y compris) Perturbation du suivi de la production et des bénéficiaires	Forte	Accompagner les mécanismes communautaires de gestion des conflits Responsabiliser davantage les partenaires de terrain (PT et PO)
Aléas climatiques : sécheresses, Forte pression parasitaire (CLA, acridiens, oiseaux granivores, etc.), inondations, Faible niveau de remplissage des points d'eau etc.	Insécurité alimentaire ; Déplacement des bénéficiaires (en particulier les jeunes)	Moyenne	Réponse communautaire combinée à la réponse de l'Etat
Dysfonctionnement des marchés, volatilité des prix, et faibles revenus	Les effets et impacts positifs attendus de la mise en œuvre des programmes sont limités	Moyenne	Promotion efficace et inclusion des filets de sécurité dans les programmes /paquets d'intervention
Augmentation du nombre de retournés/déplacés dû à l'insécurité et les aléas climatiques	Forte pression sur les ouvrages accessibles, recrudescence des conflits communautaires	Élevé	Implication des Clubs Dimitra mis en place, Privilégier le dialogue communautaire et impliquer davantage les structures (ONG, associations) qui œuvrent dans la promotion du dialogue communautaire, la

Risques	Impact	Probabilité	Mesures d'atténuation
			coexistence pacifique
Défaillances dans le ciblage des bénéficiaires	Accaparement des sites par les hommes ou des ménages non vulnérables	Faible	Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit de toutes les communautés

Section B: Risques environnementaux et sociaux du projet

Project Risk Certification

<i>Entity Number</i>	730842
<i>Recipient Country</i>	Burkina Faso
<i>Preliminary Project/Programme Title</i>	Renforcement de la résilience des ménages vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique par les boullis multi usages, dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel
<i>Estimated total budget in USD</i>	5,150,104 \$
<i>Resource Partner</i>	Belgium

2.4.1 Environmental and social risks from the project

Risk Certification

Certified by: Rurangwa, Eugene (SFWDD)

Date: 06-Jul-2022

The proposed action is classified as: **Low**